



SECRETARIAT EXECUTIF

.....

PRA/SA-LCD-POP DEV

**ETUDE POUR LA DEFINITION D'UN SYSTEME
DECENTRALISE DE PREVENTION ET DE GESTION DES
CRISES ALIMENTAIRES (SDPGCA)**

Rapport provisoire

Consultant
DJIGMA Albert

Octobre 2007

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	5
1. INTRODUCTION	7
2. METHODOLOGIE ET ORGANISATION	9
2.1. Méthodologie	9
2.2. Organisation	9
2.3. Difficultés rencontrées	11
3. APERÇU DE LA PROBLEMATIQUE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS REGION, AU BURKINA FASO ET AU NIGER	12
3.1. La dimension sous – régionale	12
3.2. Aperçu de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso et au Niger	14
3.2.1. Rappels des contextes physiques, économiques et sociaux.....	14
3.2.2. Les profils d'insécurité alimentaire	18
3.2.3. L'insécurité conjoncturelle au Burkina Faso	20
3.2.4 L'insécurité alimentaire conjoncturelle au Niger	23
4. ETAT DES LIEUX SUR LES DIFFERENTS MODES D'APPROVISIONNEMENT EN CEREALES DES ZONES DÉFICITAIRES	27
4.1. Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires du Burkina Faso	27
4.2. Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires du Niger	35
4.3. Les contraintes d'approvisionnement des zones déficitaires par les dispositifs nationaux	41
4.4. Les évolutions en cours ou envisagées en matière de prévention et de gestion des crises alimentaire	42
5. LES STRATEGIES LOCALES ET LES DIFFERENTES FORMES DE STOCKAGE VILLAGEOIS	44
5.2. Les banques de céréales (B.C.)	44
5.2. Autres formes de stockages villageois et expériences pertinentes en cours.....	47
6. FAISABILITE D'UN SYSTEME DECENTRALISE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (SDPGCA) ET SON CADRE CONCEPTUEL	52
6.1. Introduction	52
6.2. Synthèses des acquis et insuffisances.....	52
6.3. Conclusion et identification d'axes d'interventions	54
7. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DES SYSTEMES DE STOCKAGE VILLAGEOIS EXISTANTS ET LA PROMOTION DE SSV VIABLES.	55
8. ANNEXES	59
Annexe 1 : Références bibliographiques	60
Annexe 2 : Structures et personnes rencontrées	61
Annexe 3 : Termes de références de l'étude	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

APCAN	:	Acronyme de l'appellation en Anglais pour Projet d'Appui au dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
B.C.	:	Banque de Céréales
CCA	:	Cellule des Crises alimentaires
CDSA	:	Comité Départemental de Sécurité Alimentaire
CILSS	:	Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMC	:	Commission Mixte de Concertation Etat- donateurs (CMC)
CMSA	:	Comité Municipal de Sécurité Alimentaire
CNPGCA	:	Comité National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
CNSA	:	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CODESUR	:	Conseil Départemental de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
COPROSUR	:	Conseil Provincial de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
CORESUR	:	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COVISUR	:	Conseil Villageois de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
CPSA	:	Comité Provincial de Sécurité Alimentaire
CRPGCA	:	Comité régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
CRSA	:	Comité Régional de Sécurité Alimentaire
CRSPC	:	Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSSA	:	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté
CVSA	:	Comité Villageois de Sécurité Alimentaire
DGPSA	:	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DIAPER	:	Diagnostic Permanent
DNPGCA	:	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DRAHRH	:	Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
EBCVM	:	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	:	Food and Alimentation Organisation
FASA	:	Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire.
FCI	:	Le Fond Commun d'Intervention
FNGN	:	Fédération Nationale des Groupements Naam
GSA	:	Grenier de Sécurité Alimentaire
GTP	:	Groupe Technique Pluridisciplinaire
ICRISAT	:	International Crops Research Institute for Semi – Arid Tropics
INSAH	:	Institut du Sahel
OFNACER	:	Office National des Céréales
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPVN	:	Office des Produits Vivriers du Niger
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PA – SISA	:	Plan d'Action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNOCSUR	:	Plan National de Coordination de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
PNUD	:	Programme des Nations Unis pour le Développement
RPCA	:	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
SAP	:	Systèmes d'Alerte Précoce
SDPGCA	:	Système Décentralisé de Prévention et de Gestion des Crises

Etude SDPGCA ; Rapport provisoire, octobre 2007

		Alimentaires
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SIMA	:	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SNI	:	Stock national d'Intervention
SNS	:	Stock National de Sécurité
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONAGESS	:	Société nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRSP	:	Stratégies de Réduction de la Pauvreté
SSV	:	Système de Stockage Villageois
UNICEF	:	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance.

RESUME EXECUTIF

Le document de référence du CILSS en matière de sécurité alimentaire est "*le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA)*", adopté par la 13ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres du CILSS tenue à Bamako en 2002.. Au niveau des pays sahéliens, le CSSA a été traduit en des documents de stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire selon les priorités des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires existent. Ils comprennent des instances décisionnelles, des systèmes d'alerte précoce (SAP), des mécanismes de financement et d'intervention dont les stocks nationaux de sécurité alimentaires.

L'analyse des principaux défis auxquels sont confrontés les dispositifs nationaux en situation de crise alimentaire conjoncturelle fait apparaître qu'ils pourraient être avantageusement complété par la mise en place d'une première ligne de défense positionnée au niveau le plus décentralisé, auprès des communautés villageoises, permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires des populations en cas d'urgence.

La présente étude, diligentée par le CILSS avait pour but d'analyser les questions relatives à la faisabilité d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaire, au Burkina Faso et au Niger, pour compléter les dispositifs nationaux.

Pour répondre aux questionnements relatifs aux objectifs de l'étude, la démarche méthodologique a visé à:

- Collecter et synthétiser les informations permettant de présenter un aperçu de la problématique de l'insécurité alimentaire dans la sous région et dans les deux pays.
- Faire l'état des lieux sur les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones déficitaires et les contraintes qui s'y attachent. A cet effet les investigations ont porté sur :
 - Les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles, leurs structuration et fonctionnement;
 - Les contraintes d'approvisionnement des zones déficitaires par les dispositifs nationaux
 - Les stratégies locales à travers les différentes formes de stockage villageois, notamment les banques de céréales et leurs contributions en cas de crise alimentaire.
- Recueillir des informations sur les évolutions en cours et les expériences pertinentes en matière de prévention et de gestion des crises alimentaire.

L'analyse de la situation a révélé que :

- Les dispositifs nationaux sont déjà dans un processus de décentralisation.
- Les dispositifs nationaux sont relayés au niveau des collectivités villageoises par des banques de céréales qui sont malheureusement confrontées à des difficultés qui limitent leurs performances et leur viabilité.

- La prise en compte des difficultés des banques de céréales a conduit certains acteurs à revoir et corriger cette forme de stockage. Des modifications de fond ont été introduites, et des appellations nouvelles ont été adoptées (greniers de sécurité alimentaires, comptoirs de ventes de céréales). Dans le même temps les banques de céréales classiques existent et sont même majoritaires dans le paysage. Mais dans tous les cas, la mission fondamentale de sécurité alimentaire est demeurée.
- Dans leur diversité, toutes ces formes de stockage villageois constituent une première ligne de défense contre l'insécurité alimentaire qui peut jouer un rôle de relais aux dispositifs nationaux dans l'accès des populations les plus pauvres à l'alimentation, à condition d'être fonctionnels et viables. Leurs viabilité et fonctionnalité doivent donc faire l'objet de préoccupation des pouvoirs publics. Il est donc proposé d'agir au niveau de ce maillon de la chaîne par la prise de mesures et la conduite de certaines actions pour favoriser la fonctionnalité et la viabilité des systèmes de stockage villageois.

En conclusion, il est proposé la préparation et la mise en œuvre d'un "*programme d'appui à l'amélioration des performances des systèmes de stockage villageois*" qui s'articule sur :

- L'amélioration du fonctionnement et de la viabilité des SSA existants sera recherchée en menant les actions suivantes :
 - Elaboration et mise en œuvre dans les pays, de stratégies d'ensemble visant à lever les principales contraintes au bon fonctionnement des SSV. (Balisage des procédures de mise en place et de gestion des SSV par des textes harmonisés ; Pilotage des stratégies par des cadres de concertations au niveaux centraux et décentralisés.
 - Mise en place de mécanismes de financement pour appuyer la création de nouvelles SSV par un co – financement avec les communautés villageoises.
- La promotion de la mise en place de systèmes de stockage villageois viables se fera en menant les actions suivantes :
 - Vulgarisation des textes encadrant les procédures de mise en place de SSV
 - Appui à la création de SSV par un co – financement avec les communautés villageoises.

1. INTRODUCTION

Depuis deux décennies, le Sahel n'a pas connu de grande sécheresse du type de celles survenues au début des années 1970 et au début des années 1980, et les campagnes agricoles ont été marquées par des niveaux de production de céréales satisfaisants.

Malgré cela, l'insécurité alimentaire reste une préoccupation quotidienne pour une part très importante de la population, de l'ordre de 40%¹. Cette insécurité alimentaire frappe prioritairement les populations les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les ménages ruraux en zones sèches, etc. En réalité c'est principalement la pauvreté qui explique dans les pays sahéliens l'insécurité alimentaire, d'où l'incapacité des stratégies centrées sur la seule dimension « disponibilité alimentaire » à réduire durablement l'insécurité alimentaire.

L'importance stratégique des enjeux alimentaires dans la sous - région a conduit les pays et le Secrétariat Exécutif du CILSS à en faire une priorité dans la traduction opérationnelle des orientations de Sahel 21. Ceci s'est traduit au plan régional, par l'élaboration et l'adoption d'un document de référence en matière de sécurité alimentaire *"le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA)"*². Il est le résultat d'un processus qui a été initié par le sommet des Chefs d'Etats du CILSS tenu à Banjul en 1997, et le forum des sociétés qui l'a précédé. Il s'appuie notamment sur la déclaration du forum des sociétés sahéliennes et les priorités qui se dégagent de leur vision de l'avenir au 21^e siècle et le mémorandum de Banjul dans lequel les sahéliens et leurs partenaires se sont engagés dans un deuxième "contrat de génération" pour une coopération renouvelée au Sahel. Ce document a été adopté par le 2^{ème} Forum des sociétés sahéliennes et par la 13^{ème} Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres du CILSS tenue à Bamako en 2002.

Au niveau des pays sahéliens, le CSSA a été traduit en des documents de stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire dans les pays selon les priorités des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires ont été mis en œuvre, et comprenant des instances décisionnelles, des systèmes d'alerte précoce (SAP), des mécanismes de financement et d'intervention dont les stocks nationaux de sécurité alimentaires. La coordination de ces dispositifs nationaux est souvent hissée à un niveau élevé, traduisant ainsi l'importance politique accordée à la question

Un « Dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire » permet une gestion au niveau régional des crises alimentaires conjoncturelles. C'est un dispositif allant du niveau régional géré par le Centre Régional AGRHYMET, au niveau national animé par les SAP nationaux.

Le Burkina Faso et le Niger se sont dotés de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui sont des cadres fédérateurs et de référence des politiques sectorielles, notamment celles de développement rural et de sécurité alimentaire. La promotion de la gouvernance locale à travers un processus de décentralisation constitue un des axes majeurs des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Cette option implique la responsabilisation des populations

¹ Comité permanent Inter –Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ; Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ; Document final ; Décembre 2000

² Référence n° 1 ci – dessus cité.

rurales en tant qu'acteurs de développement, dans le cadre d'un partenariat effectif avec l'administration et les services de l'Etat.

Dans les deux pays, les stratégies de développement rural visent à moyen terme la construction d'une sécurité alimentaire structurelle. Mais parallèlement à la recherche d'une sécurité alimentaire structurelle et durable, les Gouvernements ont retenu de renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles. Dans les deux pays, la gestion des crises alimentaires conjoncturelles se fait actuellement dans le cadre de dispositifs régis par des accords Etats – Partenaires et comprennent des instances décisionnelles, des systèmes d'alerte précoce (SAP), des mécanismes de financement et d'intervention dont des stocks nationaux de sécurité alimentaires.

Les performances des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires s'améliorent progressivement en intégrant les expériences et leçons apprises. Mais les défis à relever en situation de crise alimentaire demeurent. Les questions principales à résoudre sont relatives à : L'accessibilité physique des vivres, c'est à dire la disponibilité au niveau le plus proche des ménages vulnérables ; L'accessibilité économique des vivres à tous, notamment les plus pauvres, par le maintien des prix à un niveau acceptable ; La possibilité de cibler éventuellement les cas sociaux spécifiques pour des ventes à prix réduits, et même des distributions gratuites et de faire parvenir effectivement les vivres aux destinataires finaux qui ont été ciblés.

Pour relever ces défis, une possibilité est de compléter le dispositif actuel de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles par la mise en place d'une première ligne de défense positionnée au niveau le plus décentralisé, sous la responsabilité des communautés rurales, permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires des populations en cas d'urgence.

La présente étude, diligentée par le CILSS a pour but d'analyser les questions relatives à la faisabilité d'une telle première ligne, au Burkina Faso et au Niger.

2. METHODOLOGIE ET ORGANISATION

2.1. METHODOLOGIE

Pour répondre aux questionnements relatifs aux objectifs de l'étude, la démarche méthodologique a visé à:

- Collecter et synthétiser les informations permettant de présenter un aperçu de la problématique de l'insécurité alimentaire dans la sous région et dans les deux pays.
- Faire l'état des lieux sur les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones déficitaires et les contraintes qui s'y attachent. A cet effet les investigations ont porté sur :
 - Les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles, leurs structuration et fonctionnement;
 - Les contraintes d'approvisionnement des zones déficitaires par les dispositifs nationaux
 - Les stratégies locales à travers les différentes formes de stockage villageois, notamment les banques de céréales et leurs contributions en cas de crise alimentaire.
- Recueillir des informations sur les évolutions en cours et les expériences pertinentes en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.
- Analyser la faisabilité d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires (SDPGCA) et proposer son cadre conceptuel.

2.2. ORGANISATION

Après une rencontre avec le commanditaire de l'étude, la mission s'est déroulée en deux phases :

- Une phase de collecte de données au Burkina Faso et au Niger
- Une phase d'exploitation et analyse des données.

2.2.1. Collecte de données : Trois approches complémentaires ont été combinées :

2.2.1.1. *Prises de contacts dans les capitales des deux pays, avec des structures impliquées dans la problématique traitée par l'étude*

Ces contacts ont concerné des services techniques des Etats, des projets et programmes de développement, des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux des Etats, des ONG, etc.

Avec ces différents acteurs, les échanges ont porter sur :

- Les perceptions et analyses de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations ;
- Les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires conjoncturelles, leurs structuration et fonctionnement ;
- Les rôles et modes d'intervention des différents partenaires et acteurs dans les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires.

- Les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones à risque structurel.
- L'accès économique des populations dans les zones à risques structurels aux céréales.
- Les comportements spécifiques des groupes d'acteurs (Organisation paysannes, secteur privé) de la filière céréales au Burkina et au Niger dans les domaines du stockage et de la gestion du stock de sécurité.
- Les impacts des interventions des offices chargés de la gestion des stocks et organisations d'aide alimentaire sur le marché céréalier.
- La perception qu'ils ont de la faisabilité d'une première ligne de défense positionnée au niveau local.
- Le fonctionnement des banques de céréales et leurs contributions en cas de crise alimentaire.
- Les possibilités de constitution et de gestion de réserves villageoises de sécurité alimentaire

2.2.1.2. *Prises de contacts dans les régions et départements au Burkina Faso et au Niger, avec des ONG, des organisations paysannes et des services techniques travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire.*

A ce niveau, les entretiens ont porté plus spécifiquement sur :

- Les modes d'interventions des différents acteurs au niveau local : Structures spécialisées des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, ONG, Organisations paysannes, etc.
- Le fonctionnement des banques de céréales et leurs contributions en cas de crise alimentaire.
- Les autres expériences en cours sur la prévention et la gestion des crises alimentaire au niveau villageois
- La réaction des acteurs locaux par rapport à un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires
- Les possibilités de constitution de réserves villageoises.
- Etc.

2.2.1.3. *Revue documentaire.*

Elle a concerné la documentation collectée auprès des services techniques des Etat, des projets et programmes, des ONG, des partenaires techniques et financiers des Etats, du CILSS ou de ses institutions spécialisées, ayant un rapport avec le thème de l'étude. La documentation électronique a été consultée via l'Internet pour compléter cette revue de littérature.

2.2.2 Analyse et exploitation de données

L'exploitation et l'analyse des informations collectées ont permis de produire un rapport provisoire qui doit être soumis à un atelier de validation, avant la rédaction d'un rapport définitif intégrant les observations et amendements de l'atelier.

2.3.DIFFICULTES RENCONTREES

La période de l'étude a coïncidé avec les congés annuels des personnels de certains services centraux ainsi que des partenaires techniques et financiers. De ce fait certains responsables n'ont pas pu être contactés.

Au Niger, durant toute la première semaine de notre séjour, tous les responsables tant aux niveaux des structures nationales que des partenaires techniques et financiers était en atelier au centre sahélien de l'ICRISAT à Sadoré (40 km de Niamey) dans le cadre de l'élaboration du plan national d'urgence, volet sécurité alimentaire. Le retard dans l'établissement de contacts formels avec les administrations centrales a eu des répercussions sur la programmation générale de la mission en concentrant beaucoup de rendez vous sur la deuxième semaine, entraînant une limitation des sorties en province à deux.

3. APERÇU DE LA PROBLEMATIQUE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS REGION, AU BURKINA FASO ET AU NIGER

3.1. LA DIMENSION SOUS - REGIONALE

3.1.1. Contexte historique et évolutions récentes

Dans les pays sahéliens, les céréales constituent la base de l'alimentation des populations, et l'appréciation de la situation alimentaire est faite sur la base du bilan céréalier. Malheureusement l'offre de céréales repose sur une agriculture essentiellement pluviale, soumise à plusieurs contraintes majeures : les aléas climatiques qui induisent de variations très importantes des niveaux de productions et handicapent l'intensification des systèmes de production ; la dégradation des ressources naturelles qui se manifeste par l'érosion et un appauvrissement des sols ; les attaques de prédateurs, notamment les acridiens, etc.

Dans un tel contexte, les crises alimentaires ne sont pas des faits exceptionnels. Elles sont devenues un phénomène récurrent à partir des années de sécheresses aiguës 1969 à 1972. Les crises les plus importantes ont été celles de 1973 et de 1984.

La création le 12 Septembre 1973 du Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a marqué l'engagement des Gouvernements des pays membres (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) à œuvrer ensemble pour la recherche de la sécurité alimentaire au sahel.

L'institution s'est investit pour la sécurité alimentaire au Sahel et la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour atteindre un nouvel équilibre agro -écologique au Sahel. Des dispositifs et stratégies sous - régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires ont été conçues et mises en œuvre. Des structures spécialisées ont été mises en place : le Centre Régional AGRYHMET (CRA), créé en 1974 est basée à Niamey au Niger ; l'Institut du Sahel (INSAH) créé en 1976 est basé à Bamako au Mali. Des programmes régionaux ont conçus et mis en œuvre.

Au cours des vingt dernières années, les Etats membres ont réalisé des réformes profondes de leurs cadres macro - économiques et de leurs politiques sectorielles. Ainsi, dans le secteur agricole, le commerce et les prix ont été libéralisés.

Depuis deux décennies, le Sahel n'a pas connu de grande sécheresse du type de celles survenues au début des années 1970 au début des années 1980, et les campagnes agricoles dans les pays membres du CILSS ont été marquées par des niveaux de production de céréales satisfaisants.

En dépit de ce contexte qui a permis d'éviter des famines graves, l'insécurité alimentaire reste dans le Sahel une préoccupation quotidienne pour une part très importante de la population, de l'ordre de 40%³. Cette insécurité alimentaire frappe prioritairement les populations les plus vulnérables, notamment les ménages ruraux en zones sèches vulnérables. Le Secrétariat

³ Comité permanent Inter -Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ; Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ; Document final ; Décembre 2000

Exécutif du CILSS note que "Les stratégies mises en oeuvre au cours des 20 dernières années ont surtout visé les formes d'insécurité alimentaire liées aux chocs climatiques et affectant de manière conjoncturelle l'ensemble des pays ou une zone donnée. Ces stratégies se sont par conséquent focalisées sur les céréales, cultures dominantes et soumises aux aléas climatiques (La prévision de récoltes permet de quantifier les déficits céréaliers et d'ajuster les besoins d'importations et d'aides alimentaires.) mais elles ont eu en revanche peu d'impact sur les problèmes alimentaires structurels. Ceux – ci s'expliquent moins par les déficits globaux de l'offre alimentaire que par les difficultés d'accès à l'alimentation ou les difficultés d'utilisation/valorisation de cette alimentation par l'organisme. En clair, c'est principalement la pauvreté qui explique dans les pays sahéliens l'insécurité alimentaire, d'où l'incapacité des stratégies centrées sur la seule dimension « disponibilité alimentaire » à réduire durablement l'insécurité alimentaire"⁴.

3.1.2. La stratégie régionale de sécurité alimentaire

L'importance stratégique des enjeux alimentaires dans la sous - région a conduit les pays et le Secrétariat Exécutif du CILSS à en faire une priorité dans la traduction opérationnelle des orientations de Sahel 21. Ceci s'est traduit au plan régional, par l'élaboration et l'adoption d'un document de référence en matière de sécurité alimentaire "*le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA)*"⁵. Il est le résultat d'un processus qui a été initié par le sommet des Chefs d'Etats du CILSS tenu à Banjul en 1997, et le forum des sociétés qui l'a précédé. Il s'appuie notamment sur la déclaration du forum des sociétés sahéliennes et les priorités qui se dégagent de leur vision de l'avenir au 21^e siècle et le mémorandum de Banjul dans lequel les sahéliens et leurs partenaires se sont engagés dans un deuxième "contrat de génération" pour une coopération renouvelée au Sahel. Ce document a été adopté par la 13^{ème} Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres du CILSS tenue à Bamako en 2002.

Au niveau des pays sahéliens, le CSSA a été traduit en des documents de stratégies opérationnelles de sécurité alimentaire selon les priorités des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires existent et comprennent des instances décisionnelles, des systèmes d'alerte précoce (SAP), des mécanismes de financement et d'intervention dont les stocks nationaux de sécurité alimentaires. La coordination de ces dispositifs nationaux est souvent hissée à un niveau élevé, traduisant ainsi l'importance politique accordée à la question

3.1.3. Le dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire

La gestion des crises alimentaires conjoncturelles au Sahel se fait actuellement dans le cadre d'un « Dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire ». C'est un dispositif allant du niveau régional géré par le Centre Régional AGRHYMET, au niveau national animé les SAP nationaux.

Dans chaque pays des équipes pluridisciplinaires assurent le suivi de la campagne agricole et la situation alimentaire en saison sèche avec le support de partenaires tels que Fewsnet, la FAO, etc.

⁴ Référence n° 3 ci – dessus cité (page 7).

⁵ Référence n° 3 ci – dessus cité.

Des réunions périodiques sont organisées au niveau régional:

- En juin, pour faire le bilan des actions d'atténuation de la campagne en cours et préparer le suivi de la campagne agricole qui débute ;
- Fin juillet pour faire le bilan de l'installation de la campagne ;
- Fin août on applique le modèle hydrique des cultures qui permet de faire une première simulation de rendements ;
- Fin septembre, une deuxième simulation est réalisée. Elle est complétée par les enquêtes agricoles des pays ;
- Tout le mois d'octobre, des missions d'évaluation sont envoyées dans les pays. A l'issue de ces missions, des résultats provisoires sont disponibles.
- Fin octobre, une réunion de concertation technique permet de valider les bilans céréaliers par pays et pour le CILSS.
- Fin novembre, la réunion du réseau de prévention des crises alimentaires dans le Sahel (RPCA) fait le bilan global de la situation agricole et alimentaire dans le Sahel. Les principaux acteurs impliqués dans le réseau sont : Le CILSS, Fewsnet/USAID, la FAO, le PAM, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les Etats, etc.
- En mars – avril, une réunion du RPCA permet de faire le bilan définitif de la campagne, identifier et prendre des décisions sur les actions à mener en matière de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles éventuelles dans la région.

3.2. APERÇU DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO ET AU NIGER

3.2.1. Rappels des contextes physiques, économiques et sociaux

3.2.1.1. Les contextes climatiques

Le Burkina Faso est un pays de 274 000 km² à climat de type soudano – sahélien, caractérisé par deux saisons bien contrastées et des fortes amplitudes thermiques. La longueur de la saison pluvieuse varie de 4 à 5 mois du nord au sud et la saison sèche plus longue dure de 7 à 8 mois. La pluviométrie se caractérise par de fortes variations spatiales (300 à 1200 mm du nord au sud), et des irrégularités interannuelles et spatio-temporelles qui ont un impact direct sur les rendements et la production agro-pastorale. Du Nord au Sud, on distingue globalement trois grandes zones climatiques: (i) la zone sahélienne au Nord avec une pluviométrie inférieure à 600 mm; (ii) la zone nord - soudanienne, comprise entre 11°30' et 14° latitude Nord, avec une pluviométrie variant entre 600 et 900 mm; et (iii) la zone sud - soudanienne, située au Sud de 11°30' latitude Nord, avec une pluviométrie de plus de 900 mm.

Le Niger est un pays de climat sahélo – saharien dont les trois quarts nord des 1 267 000 km² sont quasi désertiques ou désertiques. On distingue du sud au nord, quatre zones climatiques⁶: (i) La zone sahélo – soudanienne qui représente 1% de la superficie du pays, reçoit 600 à 800 mm d'eau en année normale ; (ii) La zone sahélienne couvre 10% de la superficie et reçoit 350 à 600 mm d'eau en année normale ;(iii) La sahélo – saharienne qui représente 12% du pays, et où il tombe en année normale 150 à 350 mm d'eau ; (iv) La zone saharienne couvre 77% du territoire et la pluviométrie annuelle y est inférieure à 150 mm.

⁶ République du Niger ; Cabinet du Premier Ministre ; Secrétariat permanent de la SRP ; Stratégie de développement rural ; Mai 2004 .

3.2.1.2. Les ressources naturelles

Au Burkina Faso comme au Niger, les successions de sécheresses observées depuis trois décennies ont contribué à la modification profonde du milieu naturel. Les sols et la végétation connaissent une dégradation qui s'accroît d'année en année sous les effets conjugués des mauvaises pluviométries, des pratiques culturales inadaptées et de la pression démographique, notamment à proximité des centres urbains. On observe une baisse de la fertilité des sols et une réduction des forêts naturelles du fait des défrichements agricoles et de l'utilisation du bois énergie.

3.2.1.3. Les contextes démographiques

Les taux de croissance démographique, même s'ils ont connu un fléchissement ces dernières années, restent élevés.

Au Burkina Faso, les données du recensement général de la population de 1996 indiquaient que la population résidente était de 10 310 000 habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,38%⁷. Ce taux laissait présager un doublement de la population en moins de 30 ans. Selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population de 2006 (RGPH 2006), le Burkina Faso compte 13 730 258 habitants, dont 79,7 % vivent en milieu rural.⁸

Au Niger, selon les résultats définitifs du recensement général de la population effectué en 2001, la population était de 11 060 291 habitants ; elle serait passée en 2006 à 13 millions d'habitants. Elle croît au rythme moyen de 3,3% par an, soit l'un des plus élevés en Afrique. Extrêmement jeune (48,4% de moins de 15 ans), et rurale à 85%, la population se concentre dans la frange méridionale du pays, qui est aussi la plus arrosée. Un quart du territoire national accueille 75% de la population totale. La croissance démographique dépassée très largement le taux de croissance agricole du pays qui avoisine les 2,2% ces dernières années.

3.2.1.4. Les contextes économiques

Au Burkina Faso, malgré des résultats encourageants enregistrés cette dernière décennie au niveau macro – économique, la population demeure extrêmement pauvre et l'incidence de la pauvreté s'est même accrue entre 1998 et 2003. Les résultats de l'enquête prioritaire organisée en 1998 par le gouvernement indiquaient que sur la base de la valeur de la ligne de pauvreté estimée à 72 690 FCFA, la proportion des pauvres est de 45,3%. Si le phénomène de la pauvreté touchait toutes les couches sociales du Burkina, son incidence était encore plus accentuée chez les ruraux où il dépassait 50%. L'Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) réalisée en 2003 a permis de dresser un nouveau profil de la pauvreté au Burkina Faso. Ainsi, le seuil de pauvreté s'est établi à 82 672 FCFA par personne et par an et 46,4% de la population burkinabé vivent en dessous de ce seuil et sont donc considérés comme pauvres. En terme de ménages, 37,5% n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins alimentaires et non - alimentaires soit environ 1 ménage sur 3⁹.

⁷ BURKINA FASO ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Avril 2003

⁸ Journal Sidwaya du 25 juillet 2007 : Résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, rendus public le 23 juillet 2007.

⁹ Burkina Faso ; Ministère des ressources animales. Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel ; Tome II ; Novembre 2004

Au Niger le seuil de pauvreté monétaire s'établit à 75 000 et 50 000 FCFA par an et par personne, respectivement en milieu urbain et en milieu rural et le seuil d'extrême pauvreté à 50 000 et 35 000 F dans le même ordre. 66% des Nigériens vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire; 34% sont extrêmement pauvres et 86% des pauvres résident en milieu rural¹⁰.

3.2.1.5. L'importance du secteur primaire dans les économies

La croissance économique du Burkina Faso est principalement imputable au secteur primaire (agriculture, élevage pêche et forêts) qui contribue pour environ 40% au PIB et procure près de 80% des recettes d'exportation. L'agriculture est de subsistance, basée sur les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) qui occupent à elles seules plus de 80 % des surfaces emblavées annuellement et constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. Cette agriculture essentiellement pluviale, est très vulnérable aux aléas climatiques. Elle est extensive, dominée par de petites exploitations familiales de 1,5 à 6 ha en moyenne et ses performances sont limitées par des contraintes de plusieurs ordres. L'élevage est caractérisé par l'importance numérique du cheptel¹¹ et la prédominance du système d'exploitation extensif avec la pratique de la transhumance. Toutefois, des systèmes d'exploitation plus intensifs se développent autour de quelques filières porteuses (embouche, lait, œufs, etc.), notamment en zones péri - urbaines.

Au Niger, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie. En 2001, il contribuait pour 41% au PIB et pour 44% aux recettes d'exportation¹². La production agricole vivrière, essentiellement fournie par de petites exploitations familiales (La superficie moyenne par exploitant de 4,12 ha.¹³), est constituée principalement de céréales. Elle est soumise à de forts aléas climatiques et augmente moins vite que la population. Le mil est produit dans toutes les régions du pays et représente en moyenne plus de 80% de la production céréalière totale. Le sorgho est cultivé dans la région du fleuve et dans les bas-fonds dans le reste du pays ; il correspond à 17% de la production céréalière. L'élevage le plus courant est de type extensif. L'alimentation de base du cheptel provient essentiellement de l'exploitation des parcours naturels et reste tributaire de la pluviométrie. Beaucoup de troupeaux migrent vers les zones agricoles situées dans le sud du pays. L'augmentation des effectifs du troupeau conduit progressivement à des contraintes d'accès au fourrage et aux autres ressources pastorales, exacerbant les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Parallèlement, l'élevage sédentaire se développe en zone agricole.

¹⁰ SDR du Niger ci – dessus référencée

¹¹ La deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel effectué en 2003 donne : 7 311 544 bovins, 6 702 640 ovins, 10 035 587 caprins, 24 508 506 poules

¹² SDR du Niger ci – dessus référencée

¹³ République du Niger ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère des Ressources Animales : Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC) ; Résultats Provisoires (Volet Agriculture) ;Avril 2007

3.2.1.6. Les principales caractéristiques des marchés céréaliers

Les caractéristiques essentielles des marchés céréaliers de deux pays sont :

Une dynamisation induite par la libéralisation économique, l'urbanisation et la persistance des déficits structurels dans certaines zones. On note cependant que les transactions qui concernent les céréales produites localement ne représentent que 15 à 20% du volume disponible, le reste étant auto – consommé.

Une intégration favorisée par la libéralisation, qui fait qu'un déficit céréalier dans un pays peut être résorbé par les excédents des pays voisins. Il faut cependant noter que le commerce transfrontalier est parfois entravé par des dispositions administratives. Le Burkina Faso a mis en place pendant la campagne 2004 – 2005, un système d'autorisation d'exporter¹⁴. C'est pourquoi parmi les causes de la crise alimentaire de 2004 – 2005 au Niger, certains acteurs évoquent " une fermeture officieuse et illégale de certaines frontières".

Une augmentation des importations de céréales du marché mondiale. Les quantités de blé et de riz importés sont en hausse constante, dans le même temps que les productions de céréales locales augmentent. Les changements d'habitudes culinaires des sahéliens, surtout les citadins expliquent en partie l'accroissement de la demande en blé et en riz.

L'existence de deux niveaux. Un marché primaire qui concerne la collecte, et un marché secondaire où on trouve essentiellement les commerçants¹⁵. Le premier niveau, celui de la collecte, met des collecteurs face à des producteurs bien souvent isolés et désarmés, sans influence sur la détermination du prix.

Des fluctuations importantes des prix. Les écarts intra annuels des prix sont importants. De mars 2004 à mars 2005, ils ont pratiquement doublé au Burkina Faso et au Niger¹⁶. Ce qui d'une part rend très risquée l'activité commerciale, mais surtout fragilise les stratégies de survie des plus pauvres.

Le développement d'un stockage spéculatif qui n'est pas le seul fait des commerçants. Les céréales sont devenues pour certains acteurs y compris des travailleurs salariés un moyen d'épargne, à cause de leur relative facilité de conservation. Ils achètent donc au moment des récoltes et attendent que les prix montent pour vendre. Cette forme de rétention peut provoquer des raréfactions de céréales et des pénuries qui sont inexplicables à l'examen des bilans céréaliers prévisionnels.

L'existence d'opérateurs institutionnels (SONAGESS, OPVN, PAM, ONG, etc.) dont les interventions peuvent avoir des impacts sur les prix. Au Burkina Faso, une étude diligentée par le PAM en 2006 a montré que les achats institutionnels de céréales représentent en moyenne 0 à 2% des quantités produites. Mais une comparaison avec les quantités commercialisées permet de voir que les achats institutionnels peuvent représenter jusqu'à 15%

¹⁴ Programme alimentaire mondiale & Union Européenne ; Burkina Faso : Analyse des marchés céréaliers et de niébé : Implication pour les achats locaux et régionaux de denrées alimentaires ; Final draft, version 4 ; Novembre 2006.

¹⁵ Afrique Verte Burkina Faso ; Rapport sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de commercialisation des céréales au Burkina Faso ; Mars 2006

¹⁶ Référence 11 ci - dessus

du marché total. Cette étude a recommandé que les achats institutionnels soient favorisés entre novembre et mars avec une concentration entre décembre et février¹⁷.

Au Niger les cadres du SIMA nous ont donné deux exemples : (i) En 2002 – 2003 on sortait d'une période déficitaire. Pendant la récolte, il y a eu une concurrence entre l'Etat et les commerçants pour la reconstitution des stocks, qui a entraîné une augmentation des prix. Au moment de la soudure, les prix ont chuté et les banques de céréales ne pouvaient plus vendre. ; (ii) En 2005 – 2006, le Gouvernement a annoncé qu'il va acheter 100 000 t de céréales. Les prix ont augmenté et l'Etat n'a pas pu acheter. La politique de l'OPVN depuis la crise de 2005 est de ne plus faire des achats locaux pour ne pas contribuer à une hausse des prix. L'office s'approvisionne désormais sur le marché sous – régional (Nigeria, Mali, Bénin, Burkina Faso, etc.)

3.2.2. Les profils d'insécurité alimentaire

3.2.2.1. Rappels des concepts et définitions

La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active¹⁸.

Les caractéristiques de la situation alimentaire

Quatre éléments permettent de caractériser la situation alimentaire.

- *La disponibilité* : C'est l'ensemble des ressources alimentaires en stock, produites ou importées pour une période de référence. L'ensemble des disponibilités alimentaires constitue l'offre alimentaire qui peut être suffisante ou insuffisante par rapport aux besoins qui constituent la demande alimentaire.
- *L'accessibilité* : Elle peut s'appréhender sous deux aspects :
 - L'accessibilité économique qui traduit la capacité des ménages à acquérir par achat (ou par troc) les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Les facteurs liés à l'accessibilité économique sont essentiellement : (i) La faiblesse des revenus, notamment en milieu rural, (ii) la faible diversification des activités génératrices de revenus, (iii) la forte variabilité des prix, (iv) le faible niveau d'accès aux financements.
 - L'accessibilité physique qui traduit la disponibilité physique en tous temps aux lieux de résidence ou d'échange répartis sur le territoire national. Les facteurs liés à l'accessibilité physique sont essentiellement : (i) L'insuffisance et le mauvais fonctionnement des infrastructures de communication, (ii) l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés.

¹⁷ Référence 11 ci – dessus

¹⁸ Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Octobre 1996.

- *La nutrition* : La nutrition se définit comme « l'ensemble des processus par lesquelles les organismes vivants ingèrent des aliments, les dégradent en leurs constituants simples et les utilisent pour le maintien de leur vie, le fonctionnement normal de leurs tissus et organes, éventuellement leur croissance ». Lorsque cette qualité nutritionnelle est trop basse, cela peut conduire à la malnutrition qui se définit comme étant « tout état pathologique résultant de la non adéquation des apports alimentaires aux besoins de l'organisme ». Les facteurs liés à l'utilisation des produits alimentaires sont: (i) La faiblesse de l'éducation nutritionnelle, (ii) le faible accès aux soins de santé et à l'eau potable, (iii) l'analphabétisme des mères, (iv) le faible espacement des naissances et les grossesses précoces¹⁹.

Les caractéristiques de l'insécurité alimentaire

Les personnes ou groupes de personnes concernés par l'insécurité alimentaire sont qualifiés de « populations à risque » ou « populations vulnérables ». L'insécurité alimentaire peut être chronique ou temporaire.

- *L'insécurité alimentaire chronique ou structurelle* est caractérisée par une insuffisance permanente des possibilités d'accès à une nourriture suffisante. Elle est causée par une incapacité persistante de produire ou d'acheter de la nourriture en quantité suffisante.
- *L'insécurité alimentaire temporaire ou conjoncturelle* est causée par une diminution temporaire des possibilités d'accès d'un ménage à une nourriture suffisante. Elle est fréquemment le résultat d'une diminution de la production, d'un déclin des revenus, d'une instabilité des prix.

La vulnérabilité

La vulnérabilité se conçoit à deux niveaux : Le niveau individuel (les individus ou groupes vulnérables), et le niveau géographique (les zones vulnérables).

- *Au niveau individuel*, la vulnérabilité est inversement proportionnelle à la capacité de résistance à un choc. En période de crise, les populations mettent en œuvre des mesures d'ajustement et des stratégies de survie. Leurs capacités à surmonter un choc dépendent de l'efficacité de ces ajustements et stratégies.
- *Au niveau géographique*, les zones vulnérables sont celles qui concentrent un certain nombre de facteurs structurels et conjoncturels qui sont défavorables pour les capacités d'adaptation des populations lors d'un choc.

¹⁹ Burkina Faso : Stratégie nationale de sécurité alimentaire ; Tome 1 : Diagnostic ; Mai 2000
Etude SDPGCA ; Rapport provisoire, octobre 2007

3.2.2.2. Les caractéristiques communes au deux pays: insécurité alimentaire structurelle et malnutrition

L'insécurité alimentaire structurelle.

Au Burkina Faso comme au Niger, elle se caractérise par des disponibilités insuffisantes et des faibles accessibilités des populations à l'alimentation. Ses causes essentielles sont : (i) Les difficultés de valorisation des potentiels de productions végétales, animales et forestières (Faible niveau d'organisation et de formation des producteurs, faible niveau de maîtrise de l'eau, dégradation des ressources naturelles par des mauvaises pratiques, insuffisance d'utilisation de technologies appropriées de production, etc.); (ii) La faiblesse des revenus surtout en milieu rural qui entraîne une incapacité à acquérir par achat ou par échange les denrées alimentaires ; (iii) L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communications, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés (iv) Les faiblesses des cadres institutionnels qui peuvent se manifester par des irrégularités des concertations, le faible développement des réflexions sur la sécurité alimentaire, l'insuffisance de coordination de l'aide alimentaire, la faible performance du système d'information sur la sécurité alimentaire, la non pérennisation des moyens de financement des structures, l'implication faible ou limitée du privé, des organisations paysannes et des ONG.

La malnutrition.

Selon les experts du PAM, au Burkina Faso comme au Niger, la situation du point de vue nutritionnel est très mauvaise. Cette crise nutritionnelle aurait pour origines la pauvreté, l'analphabétisme, les pratiques alimentaires incorrectes, le manque d'assainissement, le faible accès à l'eau potable, le manque d'information nutritionnelle.

3.2.3. L'insécurité conjoncturelle au Burkina Faso.

L'insécurité alimentaire conjoncturelle est fréquente au Burkina Faso et a pour causes essentielles les risques climatiques, la faible fertilité de sols, les attaques de prédateurs. Il en résulte des productions agricoles insuffisantes pour couvrir les besoins de consommation des populations.

Sur la période 1984/85 à 1998/99 on observait en moyenne un déficit céréalier tous les trois ou quatre ans²⁰.

Nous avons examiné les taux de couverture des besoins de consommation pour la période 2000 à 2007. Comme le découpage administratif a des modifications (Certaines provinces, tout en gardant leur nom ont subi des émiettements), les comparaisons d'une année à l'autre pour la même province ne sont valables que pour la période 2002/2003 à 2006/2007.

Sur période 2000 à 2002, on observe que la campagne 2000/2001 a été déficitaire, avec un taux de couverture global de 87% pour l'ensemble du pays, tandis que celle de 2001/2002 a été excédentaire, et le taux de couverture pour l'ensemble du Burkina Faso a été de 17%.

Sur période 2002 à 2007, l'examen des taux de couverture des besoins en céréales qui sont présentés dans le tableau n° 1 ci – après montre que seule la campagne agricole 2004/2005 a

²⁰ Burkina Fao ; Stratégie nationale de sécurité alimentaire ; Tome 1 : Diagnostic
Etude SDPGCA ; Rapport provisoire, octobre 2007

connu une production limite, avec un taux de couverture global de 102%. Mais cette tendance à une amélioration au plan global cache cependant une variabilité interne. L'examen du tableau n°1 montre que même les années où l'excédent global est important, certaines provinces accusent des déficits élevés. Dans une année comme 2005 où le taux de couverture globale était seulement de 102%, les mécanismes de transferts inter-régions n'ont pas pu jouer pour compenser les importants déficits locaux.

Le tableau n°2 qui suit présente les bilans céréaliers ex – post du Burkina Faso pour les campagnes agricoles de 1999/2000 à 2005/2006. On observe que la production globale a connu un accroissement important pendant cette période, passant de 2 699 900 t en 1999/2000 à 3 649 500 t en 2006/2007, soit une augmentation de un million de tonnes. Cette augmentation de la production céréalière est imputable à plusieurs facteurs, notamment, un accroissement des superficies cultivées en pluviale, des pluviométries favorables, la contribution de la petite irrigation. On constate cependant que les importations commerciales de céréales augmentent, indépendamment de l'accroissement de la production de céréales locales. Elle sont constituées à près de 90% de riz et de blé, tirées par les changements d'habitudes culinaires des populations, surtout dans les milieux urbains.

**Tableau n° 1 : Taux de couverture des besoins en céréales au Burkina Faso
pour les campagnes agricoles 2002/2003 à 2006/2007**

REGIONS ADMINISTRATIVES	Provinces	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Centre	Kadiogo	18%	18%	13%	16%	14%
Plateau central	Ganzourgou	100%	71%	84%	100%	101%
	Ouhritenga	88%	78%	65%	119%	88%
	Kourwéogo	93%	64%	47%	124%	115%
Centre Nord	Bam	59%	90%	58%	84%	52%
	Namentenga	121%	170%	159%	159%	143%
	Sanmatenga	80%	148%	85%	107%	62%
Centre Ouest	Boulkiemdé	89%	79%	79%	120%	110%
	Sanguié	105%	126%	137%	159%	120%
	Sissili	186%	163%	124%	135%	169%
	Ziro	178%	244%	415%	176%	158%
Centre Sud	Bazèga	121%	107%	111%	113%	98%
	Nahouri	44%	53%	74%	67%	63%
	Zoundwéogo	113%	96%	118%	127%	107%
Sahel	Oudalan	53%	161%	16%	144%	115%
	Séno	88%	129%	55%	229%	146%
	Soum	66%	125%	47%	105%	132%
	Yagha	95%	96%	104%	127%	101%
Mouhoun	Kossi	168%	257%	188%	215%	218%
	Mouhoun	189%	181%	128%	254%	305%
	Sourou	116%	169%	111%	91%	121%
	Ballé	187%	167%	109%	179%	175%
	Banwa	177%	250%	135%	165%	160%
	Nayala	226%	257%	166%	171%	237%
Est	Gnagna	182%	199%	103%	119%	76%
	Gourma	143%	137%	113%	120%	105%
	Tapoa	142%	140%	188%	99%	98%
	Komondjari	93%	102%	94%	88%	69%
	Kompienga	148%	127%	93%	107%	96%
Centre Est	Boulgou	101%	99%	90%	93%	91%
	Kouritenga	96%	76%	118%	74%	68%
	Koulpélgo	153%	133%	128%	143%	124%
Nord	Passoré	100%	131%	98%	134%	110%
	Yatenga	91%	142%	93%	133%	182%
	Loroum	46%	129%	80%	162%	185%
	Zondoma	62%	81%	82%	101%	96%
Sud Ouest	Bougouriba	171%	177%	196%	127%	155%
	Poni	132%	130%	150%	123%	151%
	Ioba	132%	147%	130%	125%	141%
	Noubiel	225%	161%	222%	162%	198%
Hauts Bassins	Houet	108%	114%	87%	141%	136%
	KénéDougou	330%	231%	186%	264%	290%
	Tuy	211%	240%	168%	245%	323%
Cacades	Comoé	192%	154%	84%	98%	126%
	Leraba	199%	179%	134%	212%	223%
BURKINA FASO		115%	128%	102%	117,00%	123%

Source : DGPSA

**Tableau n° 2 : Bilans céréaliers ex – post du Burkina Faso
pour les campagnes agricoles de 1999/2000 à 2005/2006**

Postes	CAMPAGNES AGRICOLES						
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Population au 30 avril de l'année en cours	11 246 000	11 547 000	11 742 000	12 009 000	12 308 000	12 615 000	12 930 000
Production brute	2 699 900	2 286 200	3 109 100	3 119 000	3 564 300	2 901 900	3 649 500
Production disponible	2 266 600	1 912 400	2 609 700	2 624 500	3 001 000	2 444 300	3 074 000
Stock initial	125 000	144 800	100 300	154 800	192 000	270 400	37 100
Paysans	69 900	86 400	66 400	125 800	145 000	234 800	22 900
Autres	55 100	58 400	33 900	29 000	47 000	35 600	14 200
Importations	145 500	198 400	249 100	266 800	148 600	381 000	311 300
Commerciales	117 700	181 900	227 200	243 100	131 400	355 200	276 400
Aides alimentaires	27 800	16 500	21 900	23 700	17 200	25 800	34 900
TOTAL RESSOURCES/EMPLOIS	2 537 100	2 255 600	2 959 100	3 046 100	3 341 600	3 095 700	3 422 400
Exportations	-	59 400	44 600	400	39 400	11 900	11 900
Stock final	144 800	56 700	154 800	192 000	270 400	37 100	233 600
Paysans	86 400	22 800	125 800	145 000	234 800	22 900	188 000
Autres	58 400	33 900	29 000	47 000	35 600	14 200	45 600
Consommation apparente							
Totale (tonnes)	2 392 300	2 139 500	2 759 700	2 853 700	3 031 800	3 046 700	3 176 900
Par habitant (kg)	213	190	235	254	270	271	282
Normes de consommation officielles (kg/an/hbt)	190	190	190	190	190	190	190

Source : AGRHYMET

3.2.4 L'insécurité alimentaire conjoncturelle au niger.

L'insécurité alimentaire conjoncturelle est très fréquente au Niger. Elle a pour causes les fréquentes sécheresses et/ou les attaques de prédateurs qui sont à l'origine de productions agricoles insuffisantes pour couvrir les besoins alimentaires des populations.

En 2005, la mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par warrantage notait que pendant les 15 années précédentes la production agricole n'a été excédentaire que pendant trois années (1998, 1999 et 2003) pour des volumes relativement faibles (respectivement 223 500 tonnes, 319 500 tonnes et 195 897 tonnes)²¹.

L'examen du tableau n° 3 qui présente les taux de couvertures de besoins alimentaires sur six campagnes agricoles à partir de 2000 montre qu'en moyenne une année sur deux, la production nationale de céréales est insuffisante par rapport aux besoins alimentaires du pays. Même en années favorable, on observe que : (i) Les excédents au niveau national sont très faibles, la situation étant plutôt caractéristique d'un équilibre précaire ; (ii) Il existe une importante variabilité entre les régions et à l'intérieur des régions.

²¹ République du Niger ; Programme de Développement des Services Financiers Ruraux (PDSFR) ; Mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par warrantage ; Rapport provisoire mai 2005

Au cours de la campagne agricole 2004-2005, le pays a connu une crise alimentaire qui, selon nos interlocuteurs, n'était pas une crise classique de production telle que connue au Sahel. Plusieurs facteurs ont concouru à la provoquer :

- Des facteurs conjoncturels : (i) Une production déficitaire du fait de la sécheresse et des acridiens; (ii) Un déficit fourrager très important dans les zones pastorales et agropastorales qui a entraîné une hausse des prix du fourrage, (iii) Une production céréalière médiocre dans la sous - région sahélienne et dans la frange nord du Nigeria ; (iv) Des crises politiques en Côte d'Ivoire et au Togo, et des événements religieux dans les Etats du nord Nigeria ; (v) La fermeture de certaines frontières, amplifiant les hausses de prix.
- Des facteurs structurels internes : (i) Une baisse de la fertilité des sols, un morcellement des unités de production; (ii) Un endettement croissant des paysans du fait qu'ils ont été confrontés à plusieurs mauvaises campagnes agricoles ; (iii) De faibles capacités de résistance aux chocs du fait d'une paupérisation croissante.
- Des facteurs structurels régionaux : Une orientation des flux de céréales du Sahel vers les pays côtiers, attirés par un pouvoir d'achat plus élevé.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs a provoqué une crise majeure d'accessibilité qui a aggravé la crise nutritionnelle.

Dans le tableau n°4 nous présentons les bilans céréaliers ex – post du Niger pour les campagnes agricoles de 1999/2000 à 2005/2006. On note que la production brute globale a connu un accroissement important, passant de 2 871 400 t en 1999/2000 à 3 664 700 t en 2005/2006, soit une augmentation de 793 300 t. Mais cette accroissement de la production est absorbée par une forte croissance de la population qui a augmenté de 2 875 000 habitants, correspondant à un accroissement des besoins alimentaires de près de 650 000 t qui s'ajoutent aux autres emplois. Dans ces conditions, les excédents annuels même quand ils existent sont faibles.

Tableau n° 3 : Taux de couverture des besoins en céréales au Niger sur 6 campagnes: 2000/2001 à 2006/2007 (*)

	Années						
REGIONS	DEPARTEMENTS	2000/2001	2001/2002	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
AGADEZ	Arlit	1	4	0	0	1	0
	Bilma	0	0	0	0	0	0
	Tchirozérine	9	13	3	1	2	0
	Agadez Com.	0	0	3	3	0	0
DIFFA	Diffa Arr.	9	79	65	7	46	112
	Mainé Soroa	8	86	48	21	55	46
	N'Guigmi	4	34	54	10	17	105
	Diffa Com.	4	10	8	4	8	12
DOSSO	Dosso Arr.	71	113	109	105	115	151
	Boboye	51	109	99	106	86	170
	Doutchi	86	126	108	110	99	98
	Gaya	128	119	141	145	130	160
	Loga	41	94	95	80	78	147
	Dosso Com.	4	17	20	19	23	23
MARADI	Madarounfa	98	91	155	123	111	109
	Aguié	74	192	141	83	126	133
	Dakoro	72	103	114	66	122	136
	G/Roundji	81	97	160	126	120	142
	Mayahi	84	116	131	93	116	120
	Tessaoua	138	114	166	99	125	216
	Maradi Com.	0	0	0	0	0	0
TAHOUA	Tahoua Arr.	51	66	99	53	102	137
	Konni	125	120	139	107	131	145
	Bouza	70	91	111	66	100	122
	Illéla	82	79	108	51	107	164
	Keita	70	104	116	54	93	86
	Madaoua	98	215	165	127	149	135
	Tchinta	12	30	36	19	35	74
	Abalak	20	21	23	8	13	67
	Tahoua C.	21	0	31	11	17	23
TILLABERI	Kollo	53	96	105	93	122	111
	Filingué	50	125	103	61	117	118
	Ouallam	47	84	105	46	78	101
	Say	119	144	112	98	127	126
	Téra	67	93	111	64	107	115
	Tillabéri Arrt	31	65	110	48	91	74
	Tillabéri C.	9	78	52	35	62	42
ZINDER	Mirriah	81	107	106	93	115	106
	Gouré	75	140	114	62	102	129
	Magaria	116	111	119	120	116	120
	Matamèye	65	104	151	128	139	144
	Tanout	143	240	117	58	132	96
	Zinder Com.	10	11	27	23	26	21
Communauté urbaine de Niamey		3	3	5	8	4	5
NIGER		71	101	105	78	97	109

(*) : Non comprise la campagne 2002/2003 pour laquelle le bilan céréalier brut ne figurait pas dans le fichier qui nous ont été remis.

Source : Direction de la statistique du Ministère du développement agricole

Tableau n° 4 : Bilans céréaliers ex – post du Niger
pour les campagnes agricoles de 1999/2000 A 2005/2006

	CAMPAGNES AGRICOLES						
Postes	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Population au 30 avril de l'année en cours	10 065 000	10 337 000	10 616 000	10 903 000	11 796 000	12 162 000	12 940 000
Production brute	2 871 400	2 122 100	3 094 500	3 341 400	3 575 300	2 747 100	3 664 700
Production disponible	2 429 200	1 791 600	2 616 900	2 823 600	3 026 100	2 317 600	3 102 900
Stock initial	80 600	31 500	19 200	34 600	126 400	91 500	38 600
Paysans	53 000	3 900	-	-	75 100	43 200	-
Autres	27 600	27 600	19 200	34 600	51 300	48 300	38 600
Importations	351 400	631 300	275 900	146 500	195 200	436 600	290 900
Commerciales	342 400	622 300	247 600	144 900	195 200	354 000	252 600
Aides alimentaires	9 000	9 000	28 300	1 600	-	82 600	38 300
TOTAL RESSOURCES/EMPLOIS	2 861 200	2 454 400	2 912 000	3 004 700	3 347 700	2 845 700	3 432 400
Exportations							
Stock final	31 500	19 200	34 600	126 400	91 500	32 600	76 900
Paysans	3 900	-	-	75 100	43 200	-	34 100
Autres	27 600	19 200	34 600	51 300	48 300	32 600	42 800
Consommation apparente							
Totale (tonnes)	2 829 700	2 435 200	2 877 400	2 878 300	3 256 200	2 813 100	3 355 500
Par habitant (kg)	281	242	271	286	324	279	333
Normes de consommation officielles (kg/an/hbt)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)

(*): Besoins estimés sur la base de 200 kg pour les populations nomade et urbaines et de 250 kg pour les sédentaires ruraux

Source : AGRHYMET

4. ETAT DES LIEUX SUR LES DIFFERENTS MODES D'APPROVISIONNEMENT EN CEREALES DES ZONES DÉFICITAIRES

6.4. LE DISPOSITIF NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES DU BURKINA FASO

4.1.1. Introduction

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et révisé en 2004²², intègre les différentes stratégies sectorielles dans une démarche d'ensemble, qui définit les objectifs quantitatifs poursuivis par le Gouvernement à moyen terme pour la réduction de la pauvreté, et détermine les axes stratégiques sur lesquels repose sa politique globale. Il assigne des objectifs à un certain nombre de secteurs prioritaires dont celui du développement rural.

Une stratégie de développement rural (SDR) fondée sur une vision du développement rural et des objectifs en cohérence avec le CSLP a été élaborée et adoptée fin 2003²³. A travers la SDR, le Gouvernement se fixe comme enjeux et défis à relever (i) Le renforcement de la sécurité alimentaire ; (ii) L'augmentation des revenus des populations rurales ; (iii) Une gestion durable des ressources naturelles ; (iv) Une responsabilisation des populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

La sécurité alimentaire se situe donc au cœur des priorités du Gouvernement, qui l'a inscrite dans ses options stratégiques comme une des questions majeures à résoudre.

Un dispositif de gestion de l'insécurité alimentaire existait depuis 1994. Il s'agissait du Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC). Mais au fil des années, certaines difficultés sont apparues, entravant le fonctionnement harmonieux du dispositif. En particulier, on constatait : (i) Des lourdeurs dans les prises de décision en situation d'urgence ; (ii) Que la coordination en matière de gestion des crises est difficile à mettre en œuvre ; (iii) D'énormes difficultés pour collecter, transmettre et traiter à temps les informations qui permettent de prendre la décision ; (iv) Que des acteurs importants tels que la Société Civile n'étaient pas suffisamment impliqués.

Face à ces constats, des réflexions et des études ont été menées, en cohérence avec le processus 21 et le document de référence du CILSS, "le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au sahel". Elles ont abouti à :

- *La stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (SNSA)*
- *Le cadre général de coopération Etat - Partenaires en matière de sécurité alimentaire*

²² Burkina Faso ; Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ; Janvier 2004

²³ Ci – dessus cité

4.1.2 Présentation de la SNSA

4.1.2. 1. Finalités et principes directeurs de la SNSA

La SNSA a pour finalité de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer à réduire structurellement les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso.

Les principes généraux qui guideront l'action du Gouvernement et des autres acteurs dans la mise en oeuvre de la SNSA sont les suivants :

- i). La responsabilité publique de la sécurité alimentaire, ou droit du citoyen Burkinabé à l'alimentation,
- ii). La concertation permanente multi acteurs et inter institutionnelle publique et privée,
- iii). Les populations rurales comme acteurs essentiels de leur propre développement,
- iv). La coordination des actions et des investissements de l'Etat et des partenaires au développement.

4.1.2. 2. Objectifs et axes stratégiques de la SNSA

Objectif global

Souscrivant aux directives du sommet mondial sur l'alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement burkinabé s'est assigné dans le cadre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire, comme objectif global de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010

Objectifs spécifiques

L'objectif global ci – dessus sera recherché à travers les cinq (5) objectifs spécifiques (OS) suivants:

- OS1 : Augmenter durablement le niveau et la valeur ajoutée de la production alimentaire nationale.
- OS2 : Renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès des populations aux produits.
- OS 3 : Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables.
- OS 4 : Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle.
- OS 5 : Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Axes stratégiques d'interventions prioritaires

Dans la mise en oeuvre de cette stratégie, les interventions prioritaires porteront sur : La maîtrise de l'eau; La fertilité des sols; Les ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles, cynégétiques; L'énergie domestique alternative; L'amélioration de l'environnement de la production; Le développement des filières porteuses; Le développement du marché et du système d'information; Les activités génératrices de revenus; La concertation inter partenaires.

4.1.2. 3. Le suivi – évaluation de la SNSA

Un dispositif de suivi – évaluation a été conçu, avec comme idée de base de ne pas créer de nouvelles structures, mais de s'appuyer sur celles existant déjà en leur confiant des tâches sous la responsabilité du Conseil National de Sécurité Alimentaire.

Des indicateurs de suivi évaluation ont été définis pour permettre de mesurer l'impact sur la sécurité alimentaire de façon régulière jusqu'à l'horizon 2010. La définition de ces indicateurs a pris en compte la nécessité de répondre à la fois aux préoccupations nationales et à celles du niveau régional CILSS et faciliter plus tard les analyses comparatives avec les autres pays membres du CILSS.

4.1.2. 4. Le dispositif de mise en oeuvre

Le cadre général de coopération Etat - Partenaires en matière de sécurité alimentaire est le "cadre de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et des actions conjoncturelles et structurelles y relatives". Il institue un Conseil National de Sécurité Alimentaire dont il définit les missions, composition et organisation, et crée un Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA)

4.1.3. Le conseil national de sécurité alimentaire (CNSA)

4.1.3. 1. Nature et missions

Le CNSA est une instance de réflexion et d'orientation qui assure la supervision de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire ; il œuvre à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilise les collectivités locales et la société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire au plan structurel et conjoncturel.

Ses missions sont d'offrir un cadre permanent de concertation sur la SNSA, donner des orientations en vue d'éclairer toutes décisions se rapportant à la conduite de la SNSA, coordonner l'information sur toutes les aides alimentaires, coordonner la mobilisation des ressources, approuver les évaluations portant sur le fonctionnement du dispositif.

4.1.3. 2. Composition et organisation du CNSA

- Le CNSA est composé de représentants de l'Etat, de représentants des partenaires techniques et financiers, de représentants de la société civile (ONG, associations, institutions financières, etc.)
- Les organes du CNSA sont :
 - ✓ *L'Assemblée Générale.* Elle se réunit en sessions ordinaires deux fois par an et en sessions extraordinaires chaque fois que de besoin. Sa présidence est assurée par le Ministre chargé de l'Agriculture. Deux vice présidences sont prévues et sont assurées par un représentant de la société civile et un représentant des partenaires financiers et techniques. Le CNSA a été mis en place en 2006. La première session de l'Assemblée Générale est prévue pour novembre 2007.

- ✓ *Le Comité Technique du CNSA (CT- CNSA) :* Cet organe technique a la charge de l'étude des dossiers soumis au CNSA, de la réflexion permanente sur les questions de sécurité alimentaire et de la gestion des ressources financières et physiques du dispositif. Il est composé de quatre représentants des partenaires techniques et financiers, quatre représentants nationaux dont un membre de la société civile. Il est appuyé dans son fonctionnement par les représentants des structures spécialisées qui seront présentées plus loin. . Le CT – CNSA est co – présidé par le représentant du Ministre chargé de l'agriculture et le représentant des partenaires financiers.
- ✓ *Le Secrétariat Exécutif (S/E-CNSA) est une équipe légère ayant pour rôles :* La préparation et la diffusion des dossiers soumis à l'examen du CNSA et du CT - CNSA, l'organisation pratique des rencontres du CNSA et du CT – CNSA et la rédaction des compte rendus de ces rencontres, le suivi de la gestion et la tenue de la comptabilité du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA), le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le CNSA et le CN – CNSA, la sensibilisation des différents acteurs en vue de la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire

Il est prévu la mise en place de structures décentralisées du CNSA: Comité Régionaux de Sécurité Alimentaire (CRSA) ; Comité Provinciaux de Sécurité Alimentaire (CPSA) ; Comité Départementaux de Sécurité Alimentaire (CDSA) ; Comité Municipaux de Sécurité Alimentaire (CMSA) ; Comité Villageois de Sécurité Alimentaire (CVSA)

Une tournée d'information a déjà été faite au niveau des régions, un projet d'arrêté mis à la disposition des Gouverneurs. Les Régions du Sud – Ouest, et de la Boucle du Mouhoun ont déjà mis en place leur CRSA.

4.1.4. Les structures spécialisées

4.1.4.1. La direction générale des prévisions et des statistiques agricoles (DGPSA)

Elle est chargée de la mise en œuvre du Système d'Alerte Précoce (SAP). Le dispositif SAP joue un rôle essentiel dans le suivi de la situation alimentaire, notamment dans les zones identifiées comme structurellement vulnérables. Le SAP a évolué en dents de scie depuis le DIAPER. Des projets ont développé le système dans 16 provinces sous projets. Il s'agissait d'une gestion des aspects conjoncturels.

Mais depuis l'arrêt de son financement en 1999, ce dispositif n'a plus joué son rôle, laissant la place à quelques missions effectuées par la DG-PSA en novembre dans les zones identifiées à risques. En plus d'un dispositif endogène, le SAP bénéficie du dispositif des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) dans le cadre du suivi mensuel de la pluviométrie. A cet effet, une fiche de suivi pluviométrique est régulièrement envoyée par les DRAHRH à la DG-PSA.

Des structures régionales du SAP ont été mises en place avec implication de tous les acteurs qui interviennent en matière de sécurité alimentaire. Ce sont les mêmes structures que les CRSA. Le noyau de ces structures est constitué dans chaque région par trois personnes qui sont chargées d'élaborer un document mensuel de sécurité alimentaire (Editorial de sécurité alimentaire). Il s'agit du Gouverneur de Région pour fédérer l'ensemble des partenaires, du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'agent de l'agence d'information du Burkina (AIB),

Le niveau de collecte de l'information est le département et est assurée par les agents de l'agriculture.

Les informations issues des DRAHRH, du dispositif décentralisé SAP, du système d'informations sur les marchés céréaliers (SIMc), du système d'informations sur les marchés de bétail (SIMb) et de l'organe d'exécution de la composante nationale AGRHYMET qu'est le groupe technique pluridisciplinaire (GTP) sont centralisées et analysées au niveau de la DG-PSA dans le cadre du suivi de la vulnérabilité.

Les outils d'analyse du SAP sont : le bilan céréalier, le suivi qualitatif de la campagne, le pronostic, le diagnostic, le suivi de la situation alimentaire, l'identification des zones à risques et l'estimation des populations vulnérables, l'estimation des besoins.

Le modèle d'analyse de vulnérabilité élaboré par le CILSS et ses partenaires est actuellement mis en œuvre. Il donne la probabilité selon laquelle un département peut être identifié comme structurellement vulnérable. Dans l'échelle des probabilités de 0 à 100, les départements sont regroupés en trois classes. Si la probabilité est inférieure à 54%, le département est considéré comme pas ou peu vulnérable ; entre 54% et 70%, on est en situation de moyenne vulnérabilité ; au-delà de 70%, le département est considéré comme très vulnérable.

Le SAP évolue dans un contexte où il existe plusieurs dispositifs sectoriels de collecte et d'analyse des données primaires qui fonctionnent de façon isolée, sans complémentarités ni synergies entre eux. *Dans le but de remédier à l'absence de synergie et de complémentarité entre les dispositifs sectoriels d'information, et de répondre à la forte demande en information sur la sécurité alimentaire le Gouvernement a adopté un plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire (PA – SISA) en 2004²⁴.*

Le PA – SISA qui est maintenant le document de référence en matière d'information sur la sécurité, devra permettre de gérer toutes les informations permettant le suivi de l'insécurité alimentaire dans ses dimensions conjoncturelle et structurelle. Il devra aussi entre autres permettre d'assurer : une information utile au pilotage de la politique nationale de sécurité alimentaire, la pérennisation des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire, une concertation permanente entre acteurs du dispositif de sécurité alimentaire, etc.

Le PA – SISA repose sur trois bases : (i) *Les systèmes d'informations sectoriels* qui fournissent les informations à leurs structures respectives ainsi qu'à la Coordination Nationale du SISA (CN-SISA) ; (ii) *Le dispositif décentralisé*, constitué des démembrés des systèmes d'informations sectoriels, un « point focal » devant être désigné dans chaque province ; (iii) *La Coordination Nationale du SISA*, composée d'une cellule technique, chargée de la coordination de la production et de l'échange des informations et des analyses, de la facilitation des relations entre les utilisateurs et les producteurs d'informations. La CN-SISA accomplira ses missions à travers quatre instruments : Le forum technique (cadre de partage des données et des analyses produites avec les autres acteurs de la sécurité alimentaire), la centrale d'information, le cellule d'alerte précoce, et la cellule d'analyse structurelle.

²⁴BURKINA FASO ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Plan d'action système d'information sur la sécurité alimentaire ; Juillet 2004

4.1.4.2. La société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS)

Missions de la SONAGESS

La SONAGESS a pour missions :

- La gestion du stock national de sécurité alimentaire (SNS)
- La gestion du stock national d'intervention (SNI)
- La gestion des aides alimentaires
- La gestion des informations sur les marchés de produits agricoles.

Le Stock National de Sécurité Alimentaire (SNS)

Constitution

Le SNS a été mis en place en 1994, après la dissolution de l'OFNACER. Il a démarré effectivement ses activités en 1996. Il a été constitué par les partenaires financiers de l'Etat. Le volume conventionnel du SNS est de 35 000 t physique et de l'équivalent de 25000 t en stock financier (Dans le cadre du fonds d'appui à la sécurité alimentaire géré par le SE/CNSA).

Le stock physique est constitué de 50% de sorgho, 35% de mil, 15% de maïs.

Les centres de stockage sont Ouagadougou, Kaya, Dori, Gorom Gorom, Djibo, Ouahigouya. Il existe des centres supplémentaires de circonstance où la SONAGESS a des structures mais pas d'agents. Ce sont Dédougou, Bobo – Dioulasso, Banfora, Tenkodogo.

Déstockage

Le déstockage se fait soit en cas de crise alimentaire, soit pour les rotations techniques.

- Déstockage en situation de crise alimentaire

Les règles de mobilisation du SNS contenues dans le plan national d'organisation des secours d'urgence et de réhabilitation sont basées sur les bilans céréaliers globaux du pays. Le stock physique est mobilisé lorsque le déficit global est d'au moins 2%. Si le déficit atteint 5%, on mobilise les deux stock, physique et financier. Depuis 1998, on n'a jamais atteint un déficit global de 2%. De ce fait le stock n'a jamais été mobilisé.

- Les rotations techniques

Les rotations techniques se font en fonction de l'âge (en principe au tiers par an) et de l'état des lieux de stockage. La vente se fait par appels d'offre. Les inconvénients sont de deux ordres. (i) La SONAGESS peut vendre à perte parce que les commerçants faussent le jeu au moment des appels d'offres pour le déstockage. (ii) La mise sur le marché des céréales de la SONAGESS peut casser les prix si on déstocke au moment où les paysans vendent. Le mieux serait de déstocker pendant la période de soudure.

Reconstitution

Pour la reconstitution, la SONAGESS soumet un dossier à l'approbation du comité technique du CNSA qui l'examine. Après approbation du dossier, un avis d'appel d'offre est lancé par la SONAGESS.

Le stock National d'Interventions (SNI)

La mobilisation du Stock national de sécurité alimentaire est difficile. Les procédures sont longues, et les critères retenus ne permettent pas de répondre aux besoins des populations en cas de déficits localisés. Le Gouvernement a donc mis en place un stock national d'interventions dont le niveau actuel est de 10 000 t. C'est le SNI qui permet à l'Etat d'intervenir cette année dans l'Oudalan, le Yagha, la Gnagna, le Namentenga.

- Modalités de mobilisation du SNI : Le SAP donne les prévisions de productions, la SONAGESS suit l'évolution des prix et attire l'attention des autorités qui décident :
 - Soit d'une vente à prix social à travers les COPROSUR qui identifient les familles nécessiteuses (10 000 F Cfa les 100kg pour 2007)
 - Soit d'une distribution gratuite par l'intermédiaire du CONASUR (Au moment de notre entretien avec la SONAGESS, 300 t avaient été déstockées pour le CONASUR)

Si les 10 000 t ne suffisent pas pour les interventions de l'année, le SNI emprunte au SNS, le principe étant de rembourser grain pour grain.

Les aides alimentaires

C'est l'aide japonaise qui est régulière, mais seulement 20% peuvent être distribués gratuitement. Les 80% sont vendus pour constituer un fonds de contrepartie qui sert à financer les projets.

La gestion des informations sur les marchés de produits agricoles

La gestion des informations sur les marchés de produits agricoles est assurée par le service du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA).

C'est un dispositif de collecte de données et de traitement des informations sur le marché des céréales, du niébé, du sésame, du karité et des tubercules. Seuls les fruits et légumes ne sont pas inclus dans le suivi.

Quarante huit (48) marchés répartis sur tout le territoire sont suivis, soit : 23 marchés de détails dans les grands centres urbains de consommation où on suit les prix de détails ; 06 marchés de regroupement (Exemple Pouitenga) ; 19 marchés de collecte où on suit les prix aux producteurs. Sur chaque marché, le suivi est effectué par un enquêteur. Les données sont collectées une fois par semaine.

Les ressources humaines de terrain sont constituées de 48 enquêteurs, 11 contrôleurs qui vérifient les données des enquêteurs et assurent leur transmission au niveau central soit par mail si possible, soit par les transporteurs. Ils sont tous prestataires.

L'équipe centrale est composée d'un chef de service et d'une informaticienne.

La saisie des données se fait sur un programme informatique « AGRIOLOG » qui fait ressortir les données qui pourraient être erronées pour vérification. Les traitements permettent de sortir des tableaux des prix en kg et en unités de mesures locales, un bulletin hebdomadaire pour les partenaires institutionnels, un bulletin trimestriel, un annuaire des prix.

Les prix hebdomadaires sont diffusés sur trois radios avec lesquelles des protocoles ont été conclus.

4.1.4.3. Le conseil national de secours d'urgences et de réhabilitation (CONASUR)

Présentation

Le Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation (CONASUR) est une structure interministérielle créée par décret n° 2004 – 624 /PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004.

Il est placé :

- Sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
- Sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances et du budget

La Présidence du CONASUR est assurée par le Ministre en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. La vice Présidence est assurée par le Ministre chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Missions et attributions

Le CONASUR est une structure pérenne à vocation sociale et humanitaire. Il est chargé de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires au Burkina Faso.

Les missions du CONASUR sont :

- Assurer la mise en œuvre du Plan National de Coordination des Secours d'Urgences et de Réhabilitation, (PNOCSUR), volet sécurité alimentaire ;
- Assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ;
- Adopter les plans et stratégies d'intervention ;
- Veiller à la fonctionnalité du dispositif d'accueil et de réinsertion des personnes qui reviennent d'urgence de l'étranger et des migrations internes de grande ampleur ;
- Proposer toute mesure d'urgence propre à sauvegarder les droits des victimes des catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence nationale ;
- Approuver le budget et les textes réglementaires ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des activités programmées.

Les partenaires de coopération du CONASUR sont les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les ONG, les associations locales, les communautés de base.

Fonctionnement du CONASUR

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation (SP/CONASUR) assure la coordination et l'exécution technique des activités

Les directions techniques sont :

Etude SDPGCA ; Rapport provisoire, octobre 2007

- La Direction de la Prévention des Catastrophes. (DPC)
- La Direction de la Gestion des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (DGSUR).
- La Direction des Etudes, de la Planification et du Contrôle (DEPC)
- La Direction de la Comptabilité et des finances (DCF)

Les organes d'exécution sont :

- Le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR)
- Le Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR)
- Le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR)
- Le Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COVISUR)

La démarche opérationnelle du CONASUR

Une fois que les zones d'interventions ont été déterminées par les instances décisionnelles, des missions de préparation sont effectuées sur le terrain, et par la suite, des lettres sont envoyées aux niveaux des régions pour préciser les modalités de l'intervention.

La mise à disposition des céréales se fait selon deux modalités :

- Les distributions pour personnes démunies et les groupes cibles de l'action sociale. Généralement 10% de l'aide y est consacrée. Les listes de personnes qui doivent bénéficier des ventes à prix social sont établies par les structures locales du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Mais on se doute qu'en raison du peu de ressources humaines dont ils disposent, ces listes ne peuvent pas être exhaustives.
- La vente à prix social (5000, 10 000, 15 000 F le sac de 100kg), le prix étant fixé en fonction des coûts observés sur le marché. Par exemple en 2005, le sac de 100kg atteignait 30 000 F CFA sur le marché ; le prix social a été fixé à 15 000 F CFA.

A la fin de l'opération, une mission d'évaluation est faite.

6.5.LE DISPOSITIF NATIONALE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES DU NIGER

6.5.1. Introduction

Le gouvernement du Niger a adopté en 2001 une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), qui fixe des objectifs ambitieux de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Elle a pour objectif de réduire le pourcentage de pauvres à 50 % en 2015. Dans le prolongement de la SRP, une stratégie de développement rural (SDR) sert de cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques concernant le secteur rural. Elle a retenu trois axes stratégiques : (i) Création des conditions d'un développement économique durable en milieu rural par un accès des producteurs aux opportunités économiques ; (ii) Sécurisation des conditions de vie des populations par une gestion durable des ressources naturelles et une meilleure sécurité alimentaire ; (iii) Amélioration de la gestion du secteur rural par le renforcement des capacités des organisations rurales.

La sécurité alimentaire se situe donc au cœur des priorités du Gouvernement du Niger, qui l'a retenu comme axe stratégique de ses interventions en matière de réduction de la pauvreté.

En 1998, pour prévenir et gérer des crises alimentaires récurrentes, l'Etat nigérien, avec l'appui de ses principaux partenaires au développement, a mis en place un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA). Ce Dispositif a été renforcé en 2005, par la signature d'un accord-cadre entre le Gouvernement et 12 partenaires bilatéraux et multilatéraux.

6.5.2. Présentation du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires

4.2.2.1. Missions

Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA), vise la réduction de la fréquence des crises alimentaires, de leurs amplitudes et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur les conditions de vie des populations, notamment à travers:

- La mise en œuvre de stratégies de prévention des crises alimentaires et notamment le renforcement des capacités des populations à se prémunir contre les crises et à mettre en place des stratégies pour y faire face;
- L'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de la réponse publique aux crises alimentaires ;
- La mise en cohérence des actions de court, de moyen et de long terme visant l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations.

4.2.2.2. Composition et organisation du dispositif

Les organes du DNPGCA sont :

- La commission mixte de concertation Etat- donateurs (CMC), instance de coordination au niveau stratégique chargé de définir les objectifs d'opérations, d'assurer la programmation des moyens et la mobilisation des outils. Elle réunit :
 - ✓ Le Gouvernement du Niger, représenté par un membre du Gouvernement désigné par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 - ✓ Les Donateurs signataires de l'accord cadre, représentés par les chefs de missions diplomatiques accréditées auprès du Gouvernement du Niger. Il s'agit de : La République Française, la République Italienne, les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, la Coopération Suisse, la Commission Européenne, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale pour l'Agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Canada, la République Fédérale d'Allemagne.

La CMC invite ponctuellement, à titre d'informateur ou d'observateur, toute structure ou personne ressource dont elle juge la présence utile.

La CMC tient trois réunions par ans. Mais il existe un comité restreint de concertations qui se réunit une fois par quinzaine pour suivre l'évolution de la situation dans le pays. Ce comité restreint peut se réunir une fois par semaine si la situation l'exige.

- Le comité national de prévention et de gestion des crises alimentaires (CNPGCA) : La CMC s'appuie, pour la mise en œuvre des activités du dispositif, sur des structures publiques nationale coordonnées au sein du Comité national de prévention et de gestion des crises alimentaires (CNPGCA). Le CNPGCA est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. La vice Présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère du Développement Agricole. Les membres sont les Ministères, la société civile, les ONG.
- La Cellule crises alimentaires (CCA), rattachée au cabinet du Premier Ministre assure le secrétariat exécutif de la CMC. Elle assiste le Premier Ministre dans ses fonctions de coordination du DNP-GCA. Elle assure : (i) le secrétariat de la CMC et à ce titre, prépare les dossiers et les convocations, rédige les PV ; (ii) L'animation des groupes de travail ad hoc qui peuvent être mis en place pour des tâches particulières ; (iii) La coordination de la mise en œuvre des actions d'atténuation de crises ; (iv) La mise en œuvre des procédures administratives et financière des outils communs.
- Les structures régionales et départementales.

Au niveau des régions, des comités régionaux (CRPGCA) existent. Ils sont au nombre de huit (: Sept régions plus la communauté urbaine de Niamey) et sont présidés par les Gouverneurs. Leurs compositions reflètent celle du comité national, et prend en compte toutes les composantes de la société.

Dans les départements, ont été mis en place des comités sous – régionaux sous la présidence des préfets. La situation est en évolution car les 36 départements et 9 communes urbaines qui existaient ont été morcelées en 265 communes urbaines et rurales.

4.2.2.3. Les outils du dispositif

Le dispositif mobilise deux outils principaux :

- Le Fond Commun d'Intervention (FCI) est le premier niveau de ressources mobilisables pour faire face à des crises alimentaires modérées, même localisées. Sa vocation est de financer des actions de prévention et d'atténuation visant à appuyer les ménages dans leurs stratégies pour faire face aux crises alimentaires (Banques céréalieres, banques d'aliments de bétails, travaux à haute intensité de main d'œuvre de récupération des terres, appuis à la nutrition, etc.). Il peut financer également des appuis aux structures opérationnelles du dispositif, par exemple pour les ventes de céréales à prix modérés.

En cas de mobilisation du FCI, on fait appel aux ONG et associations pour mettre en œuvre des actions d'atténuation. Les délais de mobilisation dépendent donc des capacités des ONG et associations locales à monter des projets éligibles, car dès le mois de novembre, les zones d'interventions sont déterminées. En 2005, le FCI a mobilisé 1,5 milliards de FCFA dont 90% ont été mis en œuvre par les ONG.

- Le Stock National de Réserve (SNR), est utilisé exclusivement en années où survient une crise alimentaire grave à l'échelle du pays. Il permet au dispositif de mettre en œuvre les premières réponses permettant de sauvegarder l'état nutritionnel des populations, dans l'attente d'une mobilisation de l'aide humanitaire internationale.

D'un volume équivalent de 110 000 tonnes de céréales, le SNR est composé de :

- Un stock physique de 80 000 tonnes de céréales (mil, sorgho ou maïs) dénommé Stock National de Sécurité (SNS), détenu dans les magasins de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) qui en assure la bonne maintenance ;
- Un Stock financier permettant d'acquérir 30 000 tonnes de céréales, nommé fonds de sécurités alimentaires (FSA).

Il est fait d'abord recours exclusivement aux réserves du stock national de sécurité, et si les besoins dépassent les capacités de réponse, le fonds de sécurité alimentaire est mobilisé pour effectuer les premiers achats de céréales. Le FSA permet également dans ce cas de financer les actions d'assistance mises en œuvre en complément du FCI.

4.2.3. Les structures spécialisées

4.2.3.1. Le Système d'alerte précoce (SAP)

Le Système d'alerte précoce, est un service de la Direction de la statistique du Ministère du développement agricole. Il a pour mission de collecter, traiter et diffuser les informations relatives aux crises alimentaires effectives et/ou potentielles, de suivre l'évolution de la situation dans les zones concernées. Il a également en charge l'évaluation de l'impact des actions conduites pour l'atténuation des crises alimentaires, notamment celles coordonnées par le groupe technique interdisciplinaire pour la gestion des crises alimentaires (GTI/GCA).

Pour atteindre ces objectifs, le SAP dispose des services techniques centraux de l'Etat intervenant directement ou indirectement, réunis au sein d'un Groupe de Travail Interdisciplinaire (GTI) et des comités régionaux et sous – régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires. Ainsi, le SAP rassemble, analyse et diffuse à travers son bulletin mensuel, des informations dans les domaines alimentaires, sanitaire, nutritionnel et socio – économique.

Depuis mai 2006, pour aller plus en profondeur dans les analyses, une analyse de vulnérabilité est faite au niveau département. Une fiche de vulnérabilité permet de renseigner un certain nombre de variables dont la combinaison détermine un indice de vulnérabilité, découpé en quatre classes. Un indice de 0 à 25 indique une faible vulnérabilité. De 25 à 50, la vulnérabilité est moyenne. Si l'indice est compris entre 50 et 75, on est en présence d'une extrême vulnérabilité. Au-delà il s'agit d'une situation de famine. Les enquêtes ménages complètent l'information pour éventuellement cibler des zones. En effet, la forte variabilité de la pluviométrie implique que quand le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire est faible, on se pose la question de savoir s'ils ne sont pas concentrés.

4.2.3.2. Le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA)

Le système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) est un service du Ministère du commerce, de l'industrie, et de la promotion du secteur privé. Il a été détaché de l'office des produits vivriers du Niger (OPVN) en 2000.

Le SIMA a pour objectif principal de contribuer à une amélioration durable de la sécurité alimentaire des Nigériens par une meilleure transparence des marchés et une bonne connaissance des échanges alimentaires (Céréales en particulier).

Le suivi régulier des prix permet de déceler les crises. Par exemple en 2005, les prix de novembre étaient équivalents à ceux de la période de soudure (août), ce qui indiquait la crise.

Le dispositif de suivi comporte soixante (60) marchés dont six (6) marchés frontaliers qui ont un impact sur l'approvisionnement du Niger (quatre au Nigeria, un au Bénin, un au Burkina Faso).

Sur chaque marché, le SIMA dispose d'au moins un enquêteur qui collecte les données sur les prix, fait des appréciations qualitatives sur les offres (Baisse ou augmentation de l'offre en tel ou tel produit) et la présence d'acheteurs d'autres zones (qui peut indiquer une baisse de l'offre au niveau de ces zones). Au niveau de chaque région, un contrôleur est chargé de vérifier les données avant de les acheminer à Niamey où elles sont saisies et traitées.

Les résultats sont diffusés à travers une publication mensuelle et par la radio une fois par semaine.

L'échantillon de produits suivis est composé de céréales (mil, sorgho, maïs, riz paddy, et blé), mais aussi de neuf produits de rente, des engrais NPK et urée, d'une dizaine de fruits, et d'une douzaine de légumes.

Le SIMA participe au GTI/SAP et contribue à son bulletin.

4.2.3. 3. L'Office des produits vivriers du Niger (OPVN)

L'OPVN est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui est sous la tutelle du Ministère du commerce, de l'industrie, et de la promotion du secteur privé.

Missions

- L'OPVN assure la maintenance du stock national de sécurité dont la description a été faite plus haut et qui appartient au dispositif. Son volume conventionnel est de 80 000 t., mais actuellement le stock disponible est de 21 000 t, parce qu'en 2005 il avait été ramené à zéro et la reconstitution a démarré en 2006.
- L'office assure aussi la maintenance de la "réserve alimentaire" qui a été créée à partir de la crise de 2005. Il appartient à l'Etat. Son volume actuel est de 45 000 t, mais 15 000 t sont en cours d'achat. Sa création a été motivée par les difficultés de mobilisation du stock national de sécurité dont les critères sont basés sur des déficits globaux.
- L'OPVN assure la maintenance d'une partie des aides alimentaires, plus particulièrement l'aide japonaise.

L'OPVN dispose de 211 magasins répartis sur toute l'étendue du territoire national, avec une capacité de stockage de 155 000 t.

Dans chaque région, l'office a une représentation, qui gère l'ensemble des magasins de la région.

Déstockage

▪ *Déstockage en situation de crise alimentaire*

Pour le SNS, l'ordonnateur est le DNPGCA, qui décide des quantités à débloquent et de la répartition.

Pour la réserve alimentaire, sa mobilisation est décidée par le Gouvernement.

Dans tous les cas, l'acheminement des vivres se fait en partenariat avec les transporteurs privés, l'OPVN se chargeant d'aller là où les privés ne vont pas du fait de l'état des routes. Les céréales sont remises aux comités de gestion des crises alimentaires constitués à tous les niveaux (Régions, départements, cantons, villages), et qui regroupent toutes les sensibilités. Les comités locaux assurent ou la vente à prix modéré, ou les distributions gratuites. Les difficultés sont de deux ordres. (i) Le manque de données désagrégées aux échelons en dessous des départements (Communes et villages) limite le ciblage des populations ; (ii) Des difficultés de récupération des fonds provenant des ventes à prix modéré ont déjà été observées. L'OPVN a été chargé cette année de mettre en place un dispositif de suivi pour récupérer les produits des ventes à prix modéré. Elle a dû recruter un agent spécialement à cet effet pour appuyer les magasiniers et chefs d'agences.

▪ *Rotations techniques*

Des rotations techniques sont réalisées pour garantir la bonne aptitude des céréales à la consommation. L'accord – cadre entre l'Etat et les donateurs prévoit que ces rotations techniques doivent être réalisées dans des conditions permettant d'éviter l'érosion du stock. Il prévoit aussi la cession de céréales assortie d'une obligation de remboursement « grain pour grain » aux membres signataires de l'accord ou à des structures intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et présentant les garanties nécessaires.

Reconstitution

Les achats se font selon trois modes :

- La plus grande quantité est achetée par appels d'offres ouverts. Mais ces appels d'offres provoquent des hausses de prix sur les marchés. L'OPVN a donc supprimé les achats internes et s'approvisionne désormais dans la sous – région.
- Il arrive aussi que l'office fasse des achats directs pour de petites quantités auprès des producteurs ciblés sur les aménagements hydro – agricoles (Blé, maïs).
- L'OPVN peut aussi, sur la base des informations du SIMA, se placer sur un marché et faire une offre d'achat à un prix qu'elle propose.

6.6.LES CONTRAINTES D'APPROVISIONNEMENT DES ZONES DEFICITAIRES PAR LES DISPOSITIFS NATIONAUX

Les contraintes d'approvisionnement des zones déficitaires par les dispositifs nationaux se situent à trois niveaux.

6.6.1. Contraintes liées aux modalités prévues dans les accords – cadre

Les modalités prévues dans les accords – cadre pour le déblocage des stocks nationaux de sécurité mis en place avec les partenaires financiers sont basées sur des déficits globaux aux niveaux des pays. Or les bilans céréaliers nationaux cachent des disparités régionales très importantes. Même lorsque le bilan national montre un excédent substantiel, certaines régions et zones du pays peuvent être déficitaires. Lorsque le bilan céréalier national est à peine équilibré ou à déficit faible, on peut s'attendre à des déficits graves dans certaines zones. C'est ce qui s'est observé au Burkina Faso en 2005. Au Niger, la crise alimentaire de 2005 a mis en relief la difficulté d'atteindre un consensus rapide sur l'ampleur du phénomène et les actions à entreprendre et la nécessité d'un plan national d'urgence. Celui – ci est en cours d'élaboration.

Les difficultés de mobilisation des stocks nationaux conventionnels ont conduit à la mise en place au Burkina Faso du "Stock National d'Intervention", et au Niger de la " Réserve Alimentaire ".

6.6.2. Contraintes liées à la mise en œuvre des opérations de vente à prix modéré, ou distributions gratuites

Les opérations de vente à prix modéré, ou des distributions gratuites sont confrontées à des difficultés de deux ordres. (i) Le manque de données désagrégées aux échelons en dessous des départements (Communes et villages) limite le ciblage des populations ; (ii) Des difficultés de récupération des fonds provenant des ventes à prix modéré ont déjà été observées. Au Niger, il nous a été dit que des produits des ventes à prix modéré de 2005 ne sont toujours pas rentrés. L'OPVN a été chargé cette année de mettre en place un dispositif de suivi pour récupérer les produits des ventes à prix modéré. Elle a dû recruter un agent spécialement à cet effet pour appuyer les magasiniers et chefs d'agences. Au Burkina Faso, pour l'opération de vente à prix modéré qui se déroule cette année dans la province de la Gnagna, la vente se fait au chef lieu de la province, Bogandé, où un comité de vente est mis en place. Les listes de personnes pouvant bénéficier de la vente à prix social sont établies par les Préfets. Ces personnes doivent se présenter donc au comité de vente avec un papier du Préfet. L'argent est immédiatement versé dans un compte SONAGESS ouvert à la caisse populaire. Cette disposition a été prise pour tenir compte des difficultés rencontrées dans les départements lors d'opérations précédentes. Mais la conséquence est l'éloignement du centre de vente des bénéficiaires finaux.

4.3.3. Contraintes liées à la lenteur des mécanismes de décision.

Chaque année, en mars – avril, une réunion du RPCA du CILSS permet de faire le bilan définitif de la campagne, identifier et prendre des décisions sur les actions à mener en matière de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles éventuelles dans la région. De plus, le suivi de l'évolution des prix annonce les crises dès le mois de mars.

Mais la mise à disposition des céréales aux structures locales peut se faire tardivement. Dans certains cas les acteurs locaux n'ont pas été capables d'élaborer à temps les micro – projets permettant de mobiliser les ressources prévues pour les actions d'atténuation. Dans d'autres cas les procédures de mobilisation sont peut être en cause.

6.7.LES EVOLUTIONS EN COURS OU ENVIAGEES EN MATIERE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRE

Les systèmes d'alerte précoce, mis en place dans les années 80 sont focalisés sur l'établissement du bilan céréalier et ne prennent pas en compte l'ensemble des composantes des profils alimentaires des populations. Ce profil alimentaire est variable en fonction des environnements physique, économique et social. En période de crise plusieurs stratégies sont adoptées par les populations en plus de la production agricole pour satisfaire leurs besoins alimentaires, à partir des productions agricoles, des activités génératrices de revenus, des ressources de la migration, etc.

D'autre part, les niveaux d'agrégation des données des SAP ne permettent pas de renseigner convenablement les décideurs sur la vulnérabilité des populations au niveau des communautés et des ménages.

Or pour être efficaces, les actions d'atténuation des crises alimentaires doivent être mieux ciblées grâce à une identification précise des bénéficiaires finaux. Les décideurs politiques doivent donc disposer d'informations ciblées pouvant leur donner la localisation, le nombre, les besoins, la situation alimentaire et les stratégies des populations affectées par l'insécurité alimentaire.

Dans le souci de remédier à la situation et pour disposer d'un système d'information fiable répondant aux besoins des différents acteurs, le CILSS en collaboration avec L'US- AID, le PAM, le Fews.Net, la FAO, le MIFRAC, IBIMET-CNR, CARE, et l'Union Européenne a conçu un "cadre harmonisé des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel".

L'approche conceptuelle du cadre harmonisé des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables repose sur une vision systémique et intégrée de la sécurité alimentaire et des mécanismes par lesquelles les unités familiales assurent leur alimentation.

A terme, les dispositifs nationaux de suivi permanent de la vulnérabilité courante ou vulnérabilité conjoncturelle auront pour missions :

- L'identification des zones à risques et des populations réellement affectées ;
- L'information et l'alerte des décideurs et acteurs de la sécurité alimentaires ;
- La formulation de recommandations sur les mesures et actions de nature à permettre la maîtrise des états d'insécurité alimentaire éventuels ;
- Le suivi rapproché des zones à risque et des populations vulnérables.

Le cadre harmonisé des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel est en train d'être testé par les pays membres du CILSS.

Au Niger, la démarche est actuellement testée dans le cadre du projet APCAN, dans trois régions : Tilabéri, Maradi, Zinder.

- Dans chaque région, un département est choisi et dans chaque département, cinq communes sont concernées. L'exécution du projet est assurée conjointement par CARE Niger (opérateur), le centre AGRHYMET et le CRESA (partenaires scientifiques).
- Au niveau communal, il est mis en place un système communautaire d'alerte précoce dénommé observatoire test communal, composé des services techniques, des élus locaux, de la société civile, des projets.
- Les outils testés sont :
 - Des outils d'identification des zones vulnérables (Fiches avec des indicateurs paramétrés pour avoir une note de 1 à 100, permettant de classer la commune).
 - Des outils de suivi permanent de la vulnérabilité qui renseignent sur la dynamique de la vulnérabilité.
- Au niveau des villages, des structures seront mises en place pour renseigner sur des indicateurs locaux qui varient selon les zones, mais qui, synthétisés permettront de caractériser la situation de normale, d'alerte, d'alarme, d'urgence.

5. LES STRATEGIES LOCALES ET LES DIFFERENTES FORMES DE STOCKAGE VILLAGEOIS

5.1. LES BANQUES DE CEREALES (B.C.)

8.1.1. Contexte historique et problématique visée par les banques de céréales

L'idée d'un stockage de proximité géré par les producteurs n'est pas nouvelle. Depuis les premières crises alimentaires consécutives aux sécheresses des années 70, l'action des pouvoirs publics a été souvent relayée par des ONG qui ont appuyé des communautés villageoises pour créer des banques de céréales.

La Banque de Céréales villageoise est une réserve de céréales, constituée au moment des récoltes et gérée par une organisation paysanne villageoise, conservée et stockée en vue d'être revendue à un prix compétitif aux membres de l'organisation lorsque les céréales deviennent rares et chères sur le marché national.

Le fonctionnement de la banque de céréale présente plusieurs variantes, mais il repose toujours sur le principe suivant : Un comité est mis en place pour gérer de manière collective et pour le compte du village, l'achat de céréales au moment où les prix sont les plus bas possibles, le stockage de ces céréales pendant plusieurs mois dans un local construit à cet effet, la vente au détail aux ménages pendant la période de soudure à un prix inférieur à celui pratiqué par les commerçants, mais permettant tout de même au comité de pérenniser l'action.

La constitution d'une banque de céréales est généralement appuyée par un partenaire extérieur (L'Etat à travers les projets et programmes financés par ses partenaires, les ONG) qui assure la construction du local de stockage et la mise à disposition du fonds de roulement, le plus souvent en nature sous forme d'un stock de démarrage.

Dans la décennie 1980 – 1990, des milliers de banques de céréales ont été créées dans les pays sahéliens, en particulier au Burkina Faso et au Niger. En 2006 on dénombrait au Niger 3987 banques de céréales²⁵. Selon l'ONG Afrique Verte, le Burkina Faso compte actuellement environ 2.000 BC²⁶.

Les évaluations faites montrent une forte proportion d'échecs des banques de céréales. Le recensement des banques de céréales réalisé au Niger et que nous avons évoqué plus haut a montré que 43 % de celles – ci sont non opérationnelles, parce qu'elles ont perdu 33% à 100% de leur capital (Capital = Stock physique actuel + solde financier converti en stock au cours actuel du mil). Selon Afrique Verte, sur les 2000 banques de céréales que compte le Burkina Faso, 1200 sont dans l'impossibilité de travailler par manque de fonds, de magasin ou par inexistence d'un organe de gestion.

²⁵ République du Niger ; Ministère du développement agricole ; Recensement des banques de céréales au Niger ; Rapport provisoire ; Juin 2006

²⁶ Extrait du site www.afriqueverte.org/r2_public/media/fck/File/Documentation/DocsAV/Fiche_Banques_cereales.pdf.

8.1.2. Les principales causes d'échecs des banques de céréales

Les causes d'échecs des banques de céréales sont multiples et sont parfois intimement liées et explicatives les unes des autres. Les principales sont les suivantes.

Des initiatives de création rarement endogènes

La création de la banque de céréales relève le plus souvent de l'initiative d'un promoteur extérieur à la communauté villageoise (Par promoteur on entend toute structure appuyant la création, l'organisation et le fonctionnement des banques de céréales : ONG, projet, service technique, etc.). Ce promoteur peut aller jusqu'à financer la totalité des investissements initiaux (local et stock céréalier de démarrage). Dans d'autres cas, les villageois construisent le local et le promoteur en assure la finition (Toiture, portes et fenêtres) et la dotation initiale en céréales. La banque de céréales est alors considérée comme un cadeau que le donateur pourra éventuellement renouveler. Elle n'est pas internalisée comme outil de développement local.

Des insuffisances dans la gestion

- Les comités de gestion et de contrôle ne sont pas formés aux techniques de gestion. Cette formation devrait consister en alphabétisation et en formation spécifique en gestion.
- Les règlements intérieurs et procédures de gestion quand ils existent, ne sont pas respectés. Des ménages empruntent des céréales et ne remboursent pas. Dans certains cas, des villageois réussissent à acheter au-delà du quota maximum prévu.
- Les comités de contrôle ne sont pas mis en place ou ne fonctionnent pas pour des raisons sociales ; il n'est pas habituel de contrôler le travail des autres.
- Les produits des ventes ne sont pas déposés dans des comptes bancaires. Au Niger, l'enquête ci – dessus citée a montré que 65,4% des comités de gestion gardent les produits de ventes au village.

Une enquête réalisée sur les banques de céréales de la région de Tilabéri au Niger en 2002 par le service régional de l'action coopérative et de la promotion des organismes ruraux permet d'illustrer ces difficultés de gestion des B.C. Elle a montré que :

- ✓ 85% des banques de céréales fonctionnelles ont des comités de gestion qui ont suivi une formation
- ✓ 86% des B.C fonctionnelles bénéficient de l'appui d'un organisme.
- ✓ 77% des BC n'ont aucun compte

Une confusion des fonctions sociales et économiques

La prise en charge par les banques de céréales des cas sociaux conduit à des prêts et des ventes à crédits qui ne sont pas remboursés. Les cas sociaux et les calamités requièrent d'autres mécanismes et instruments de solidarités qui doivent être imaginés indépendamment de la Banque de céréales.

Des insuffisances de suivi et d'appuis – conseils

Les acteurs de terrains s'accordent pour reconnaître qu'il est nécessaire d'accompagner les communautés villageoises qui s'engagent dans la création d'une banque de céréales par des appuis – conseils pendant quelques années.

Dans bien des cas, les promoteurs, qui ont agit dans l'urgence en année de crise alimentaire, se désengagent dès l'année suivante pour peu que la situation alimentaire soit favorable. Du reste, les qualités et compétences de certains opérateurs pour mener les activités de formation, de suivi et de conseils au profit des acteurs de banques de céréales ne sont pas toujours garanties.

De faibles capacités financières et des difficultés d'approvisionnement

On distingue deux types de stratégie d'approvisionnement :

- Pour certains, l'achat à la récolte et la vente en période de soudure en rotation unique ne permet pas de résoudre les besoins permanents d'approvisionnement des populations compte tenu du contexte de la zone. En effet au Burkina Faso comme au Niger, certaines zones sont à déficits céréaliers chroniques ou tout au moins fréquents, ce qui entraîne comme nous l'a dit un paysan de la région du Yatenga, "une soudure permanente". Ce type de fonctionnement implique plusieurs rotations. Mais au moment du réapprovisionnement pendant les quelques mois qui précèdent la période critique de la saison pluvieuse, se pose le problème de disponibilité de trésorerie et celui les prix élevés sur le marché.
- Pour d'autres, l'objectif de la B.C. est d'assurer aux ménages la possibilité d'acquérir des céréales à un prix accessible pour les trois mois de soudure (Juillet, août, septembre). Ce qui implique de fixer des dates à partir desquelles les céréales peuvent être vendues. Il se trouve que bien souvent, la banque de céréales ayant été créée dans l'urgence et dans une démarche "top – down", le volume de la demande solvable n'a pas été évalué. C'est plutôt une dotation forfaitaire qui est été faite au village. De telle sorte qu'en période de soudure en juillet – août - septembre, le disponible est insuffisant pour satisfaire les besoins de la population. Dans une telle situation, l'idéal serait de pouvoir vendre rapidement le stock disponible et se réapprovisionner immédiatement. Mais les prix sur le marché à ces périodes sont prohibitifs pour les B.C.

8.1.3. Pertinence des banques de céréales

En théorie, la définition et le mode de fonctionnement des banques de céréales en font des éléments d'un dispositif décentralisé de sécurité alimentaire, organisé et géré par les communautés aux niveaux des villages.

L'avantage des banques de céréales c'est qu'elles existent, certaines depuis plus d'une vingtaine d'années et que de nombreuses études ont permis de diagnostiquer leurs difficultés et les principales causes de leurs dysfonctionnements sont connues. Certains auteurs sont arrivés à la conclusion que les banques de céréales peuvent être des entreprises viables dans certaines conditions²⁷. Il convient donc de ne pas condamner cette forme de stockage qui peut être revue et corrigée. Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires du Niger s'appuie beaucoup sur les banques de céréales et prévoit l'implantation de 300 nouvelles banques de céréales et de 15 banques d'aliments de bétail. Il a commandité en 2006 une étude de recensement des banques de céréales et de mise en place d'une base de données pérenne.

²⁷ BLEIN et DOAMBA ; 1999, cités dans "Dynamiques paysannes " n° 8 et 9, décembre 2005
Etude SDPGCA ; Rapport provisoire, octobre 2007

C'est pourquoi, pour nourrir la réflexion dans le cadre de la présente étude, il est indispensable de passer en revue les initiatives en cours pour améliorer le fonctionnement et la viabilité des B.C et les expériences de nouvelles formes de stockage villageois qui ont été conçues à partir des banques de céréales traditionnelles.

5.2. AUTRES FORMES DE STOCKAGES VILLAGEOIS ET EXPERIENCES PERTINENTES EN COURS

Les analyses critiques des banques de céréales ont conduit certains acteurs à proposer et expérimenter :

- Soit la mise en place de nouvelles formes de stockage villageois, en prenant en compte les forces et faiblesses des B.C.
- Soit des mesures et actions pour contribuer à lever les contraintes identifiées et favoriser la viabilité des banques de céréales.

Nous faisons cas ici des expériences dont nous avons eu connaissance au cours de la présente mission. Il en existe très probablement d'autres que nous n'avons pas eu l'occasion de connaître du simple fait de l'échantillon de nos contacts.

5.1.4.1. *Les greniers de sécurité alimentaire (GSA) de la Fédération des Groupements Naam, (FNGN) au Burkina Faso*

Tirant leçon de sa vingtaine d'années d'expérience en matière de banques de céréales, la FNGN a conçu et mis en place avec l'appui de SOS Faim, de nouvelles structures de stockage villageois dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Les partenaires contribuent en argent et non en céréales. Un fond permanent est créé au niveau de la fédération, et permet de faire des prêts aux villages pour la mise en place de leurs GSA.
- Une diversification des produits stockés est faite en introduisant des produits alimentaires autres que les céréales. La liste négative comporte les produits non consommables
- La vente à crédit est abolie, quitte à favoriser la vente à très petites quantités pour tenir compte des capacités financières de chacun.
- La promotion de modes d'approvisionnements avantageux, notamment en organisant des achats en plus grandes quantités en groupant les demandes des GSA.
- L'élaboration d'une charte commune pour assurer une cohésion au sein du réseau vis-à-vis des acteurs externes engagés dans l'appui aux banques de céréales et/ou l'aide alimentaire.
- L'appellation « grenier » a été adoptée pour s'adapter au contexte culturel. Le chef de famille a la responsabilité d'assurer la présence de céréales en permanence dans le grenier.

Le comité de gestion des GSA

Le comité de gestion du GSA est composé de quatre (4) membres dont :

- Trois (3) femmes
 - La Présidente
 - La Gestionnaire
 - La Trésorière

NB : Les comités de gestion des premières BC de la FNGN étaient composés de 6 hommes. Par la suite, on est passé à 12 membres dont 6 hommes et 6 femmes, mais les hommes accaparaient l'appareil et la gestion n'en était pas pour autant améliorée. Les femmes ont alors revendiqué plus de responsabilités dans la gestion parce qu'elles sont en contact direct avec les d'alimentation de la famille en cas de crise alimentaire. Une assemblée générale de la FNGN a opté pour un comité de gestion composé en majorité de femmes. Et les résultats sont probants.

- Un (1) homme : Le chargé de l'Organisation

Les procédures de demande de crédit et d'approvisionnement

- Les GSA élaborent leurs demandes en fonction des besoins réels des villages.
- La demande doit être signée du Président de la coordination des GV du village et accompagnée de l'agrément du GV, le PV de la réunion du GV qui a délibéré sur la demande, un compte d'exploitation prévisionnelle
- La demande est adressée à l'union départementale, qui l'adresse à la fédération avec son avis. Au niveau de la fédération, la demande est traitée par un comité d'octroi qui apprécie en fonction des critères suivants : Le GV est-il reconnu ? Le GV s'acquitte-il de ses devoirs vis-à-vis de l'Union ? L'Union s'acquitte-elle de ses devoirs vis-à-vis de la Fédération ?
- Si la requête est acceptée, les fonds sont débloqués par le service comptable, au mois d'octobre.
- Le taux de crédit est de 7% sur l'année dont 5% pour service rendu et 2% pour l'Union pour la prise en charge de ses animateurs.
- Les comités de gestion effectuent leurs achats au premier temps aux niveaux de leurs villages respectifs pour absorber leurs propres excédents. Dans un second temps ils s'organisent aux niveaux de leurs unions pour s'approvisionner sur le marché, notamment à la bourse de céréales organisée chaque année par Afrique Verte pour faciliter les rencontres entre les GV et les commerçants. Les comités de gestion acceptent de participer financièrement à l'organisation de la bourse de céréales.
- Selon les localités et les demandes, le GSA peut effectuer plusieurs rotations par an. En effet, le déficit céréalier peut être permanent. On a pu observer en 2007, que dans les localités de Arbinda, Djibo, Kelbo, Baraboulé, Koumbri et Bassi, les demandes ont été si fortes que les GSA ont réalisé 2 à 4 rotations.²⁸

Bilan au stade actuel

- *Nombre de GSA.* Au niveau national, il y a actuellement 364 GSA répartis dans deux zones : Zone excédentaire (Nouna, Solenzo, Houndé, Bobo – Dioulasso) ; Zone déficitaire (Bam, Kadiogo, Loroum, Soum, Sourou, Yatenga)
- *Volume des financements.* Au départ, en 2003, soixante millions (60 000 000) FCFA ont été accordés par le comité d'octroi. Pour la campagne 2006 – 2007, le total de crédits accordés est de deux cent trente huit millions (238 000 000) FCFA. Le taux de remboursement sur les 5 ans est de 84% en moyenne.

Difficultés rencontrées

On a observé que lorsque les GSA qui ont fait plusieurs rotations retournent sur le marché pour leur derniers achats, les prix se situent généralement à des niveaux qui ne permettent pas d'assurer un prix social pendant la période critique de juillet – août – septembre. Il s'est donc avéré nécessaire de créer un stock stratégique de céréales, acquis au moment des récoltes aux prix les meilleurs, pour permettre aux GSA de s'approvisionner à un bon prix pendant les périodes critiques. Pour la campagne 2006 – 2007, la FNGN a constitué un stock stratégique de 30 tonnes de céréales ; À la date du 30 juin 2007, vingt (20) tonnes avaient déjà été sorties au profit de GSA²⁹

²⁸ Fédération Nationale des Groupements Naam ; Unité d'Appui du Réseau des Greniers de Sécurité Alimentaire ; Renforcement du réseau des greniers de sécurité alimentaire des groupements naam au Burkina Faso ; Rapport trimestriel n°10 ; Juillet 2007

²⁹ Référence 28 ci - dessus

5.1.4.2. Les banques de céréales Afrique verte

Tirant expérience du fonctionnement problématique des BC classiques, Afrique Verte a innové en favorisant l'aspect de commercialisation de céréales. Concrètement, les BC fonctionnent suivant le principe de rotations multiples des stocks : chaque BC achète et vend plusieurs fois au cours de la campagne agricole. Le bénéfice en fin de campagne est la somme des petites marges cumulées sur l'ensemble des rotations. Cela permet aux coopératives de vendre à des prix raisonnables et non spéculatifs, tout en suivant l'évolution du cours du marché céréalier, évitant ainsi d'être victime d'une chute excessive des prix qui compromettrait l'activité.

Après les récoltes, les paysans membres de la BC vendent une partie de leur production à la banque, en contre partie, ils gagnent un peu d'argent pour acheter des produits de base ou subvenir à leurs besoins. Ce stock de la BC constitue une réserve pour la population en période de soudure, mais la Banque peut également revendre des céréales sur d'autres marchés, afin de dégager des bénéfices.

Dans l'étude sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de commercialisation des céréales au Burkina Faso réalisée en mars 2006, il a été suggéré l'appellation comptoirs de vente de céréales (CVC).

5.1.4.3. Les cadres régionaux de concertations des banques de céréales au Niger

Pour contribuer à lever certaines des contraintes au bon fonctionnement des banques de céréales et en faire des entreprises viables, les autorités du Niger ont entrepris de mettre en place des cadres régionaux de concertation des banques de céréales. Les régions de Dosso, de Zinder et de Tilabéri ont déjà mis en place leurs cadres.

Le cadre régional de concertation des banques de céréales a pour missions entre autres : De favoriser les échanges et la synergie entre les promoteurs de banques de céréales de la région ; D'identifier les problèmes et les contraintes relatifs aux banques de céréales et faire des recommandations visant à les lever ; D'impulser l'organisation des banques de céréales en réseau pour traiter des problèmes d'intérêt commun ; De favoriser à travers les rencontres inter – paysannes la valorisation des expériences en matière de promotion de la viabilité des banques de céréales, de faciliter la mise en relations entre zones déficitaires et zones excédentaires, etc.

Le cadre régional est composé du Gouvernorat qui en assure la présidence, la direction régionale du développement agricole qui en assure la coordination, tous les promoteurs de banques de céréales intervenant dans la région, les chefs de services de l'action coopérative et de la promotion des organismes ruraux.

Le fonctionnement de ces cadres peut être handicapé par la non disponibilité de ressources permanentes, qui les met à la merci des promoteurs qui ont des financements

5.1.4.4. Les stocks tampons

Nous avons relevé plus haut que les stocks des B.C. s'avèrent souvent insuffisants pour satisfaire la demande au moment de la soudure en juillet – août – septembre, alors que les prix sur le marché ne permettent pas un réapprovisionnement.

Pour contourner cette difficulté, des expériences de stocks tampons sont menées.

La FNGN au Burkina Faso a constitué un stock stratégique pour permettre aux GSA de s'approvisionner à un bon prix pendant les périodes critiques.

Afrique Verte Niger met en œuvre un projet qui appui les BC dans les régions d'Agadez et de Tilabéri au Niger. Dans la région d'Agadez, chaque OP a sa banque de céréales. Les unions ont constitué des stocks, et la fédération qui regroupe actuellement quatre unions est entrain de mettre en place un stock de 100t qui permettra aux BC de base de s'approvisionner. Dans la région de Tilabéri, la même démarche est en cours, mais la fédération n'a pas encore de magasin.

CARE Niger est entrain d'expérimenter dans les communes où il conduit le projet APCAN, des stocks tampons au niveau communal. Ces stocks sont calculés pour couvrir les besoins de la période de soudure des populations de la commune

5.1.4.5. Les bourses de céréales

La démarche mise su point par Afrique Verte, consiste à mettre en relation les OP des zones excédentaires avec ceux des zones déficitaires à travers une information qui confronte l'offre et la demande. Cet objectif peut être atteint soit par l'intermédiation (Collecte des offres d'achats en zones déficitaires pour les communiquer aux zones excédentaires, acquisition des céréales à moindre coût), soit par l'organisation de bourses de céréales.

Les bourses de céréales réunissent en un lieu dans l'année les OP vendeuses et les acheteurs (commerçants, ou OP des zones déficitaires à travers leurs unions ou fédérations). Elles peuvent s'organiser au niveau régional dans le but de permettre le transfert des surplus de certains départements aux autres, ou à l'échelle inter régionale, impliquant des gros opérateurs.

5.1.4.6. Le warrantage

Le warrantage est une technique en cours d'expérimentation au Burkina Faso et au Niger. Au Niger une capitalisation des expériences a été réalisée en 2005³⁰. Nous tirons de cette étude, les éléments qui suivants sous forme de citations qui permettent d'appréhender la contribution possible du warrantage sur la sécurité alimentaire.

▪ Qu'est ce que le warrantage ?

"Le warrant agricole trouve son origine dans la nécessité apparue, dès la fin du 19^e siècle pour les agriculteurs européens, de trouver des moyens de financement sans se défaire de leurs moyens d'exploitation qui constituaient alors les éléments principaux de leur patrimoine mais dont ils ne pouvaient se dessaisir. La technique imaginée consiste dans la possibilité pour tout agriculteur d'offrir sa récolte en gage du remboursement d'un prêt sollicité pour financer le début du cycle de production suivant ou tout autre activité productive agricole (élevage notamment).

³⁰ République du Niger ; Programme de Développement des Services Financiers Ruraux (PDSFR) ; Mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par warrantage ; Rapport provisoire mai 2005

Dans le contexte des pays en développement, le warrantage prend l'une ou l'autre forme, en tierce détention ou en warrantage à domicile, selon les pays. Le développement des organisations de producteurs a permis d'imaginer une solution intermédiaire et adaptée : la détention « communautaire » des stocks offerts en garantie dans un magasin contrôlé par une organisation d'agriculteurs qui présente l'avantage de la proximité et de l'économie sur les coûts d'entreposage ou de gardiennage tout en améliorant la sécurité du prêt par rapport à l'option du stockage « à domicile ».

- Les possibilités de contribution du warrantage à l'amélioration de la sécurité alimentaire

La pauvreté est la cause principale de l'insécurité alimentaire. Le warrantage en tant que activité qui s'intègre harmonieusement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté peut donc contribuer à la sécurité alimentaire.

6. FAISABILITE D'UN SYSTEME DECENTRALISE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (SDPGCA) ET SON CADRE CONCEPTUEL

6.1. INTRODUCTION

La mise en place d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires vise à assurer une meilleure réponse aux principaux défis en situation de crise alimentaire. Ces défis se situent à deux niveaux :

- Au premier niveau, il y a le défi du ciblage précis des zones, des communautés et des ménages en situation de vulnérabilité pour assurer la meilleure efficacité des actions d'atténuation.
- Au second niveau il y a le défi d'assurer la disponibilité des vivres au niveau le plus proche des consommateurs, à des prix accessibles.

Il s'agit, à travers une synthèse des acquis et insuffisances relevés dans les analyses diagnostics aux chapitres précédents :

- a) De voir la façon dont les défis ci – dessus évoquées sont pris en compte d'une part dans les dispositifs nationaux de prévention et de gestion de crise alimentaires, d'autre part à travers les stratégies et comportements spécifiques des acteurs.
- b) De faire des propositions à partir des acquis, les innovations et les expériences pertinentes en cours, pour résoudre les questions résiduelles

6.2. SYNTHESES DES ACQUIS ET INSUFFISANCES

6.2.1. Le ciblage des zones, des communautés et des ménages en situation de vulnérabilité

Les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires ont en train de mettre en œuvre, un faisceau de mesures qui se complètent pour apporter des réponses appropriées à la problématique du ciblage des communautés et des ménages en situation de vulnérabilité.

- Ils ont entamé des processus de décentralisation qui vise à responsabiliser les collectivités locales dans la collecte, et l'analyse des données à travers les structures régionales de prévention et de gestion des crises alimentaires. Les dispositifs régionaux devront eux même se décentraliser par la mise en place de systèmes communautaires d'alerte précoce communautaires au niveau des communes et des villages.
- Pour permettre de disposer d'informations ciblées pouvant leur donner la localisation, le nombre, les besoins, la situation alimentaire et les stratégies des populations affectées par l'insécurité alimentaire, des méthodes et des outils d'analyse de vulnérabilité aux niveaux communautaires sont en cours de test.

- En outre, les cadres de concertations ont été élargis en y intégrant aux côtés des Etats et de leurs partenaires, d'autres acteurs détenteurs ou demandeurs potentiels d'informations sur la sécurité alimentaire (ONG et société civile), ce qui va permettre de partager l'information afin qu'il y ait le moins de divergences possibles.

6.2.2. La problématique de l'accessibilité physique et économique des vivres en situation de crise alimentaire

Cette question est abordée à travers : (i) L'efficacité des dispositifs nationaux dans l'approvisionnement des zones déficitaires ; (ii) Les stratégies des communautés villageoises.

L'efficacité des dispositifs nationaux dans l'approvisionnement des zones déficitaires

L'efficacité des dispositifs nationaux dans l'approvisionnement des zones déficitaires est limitée par des contraintes de trois ordres.

- Les modalités prévues dans les accords – cadres pour déblocage des stocks nationaux de sécurité mis en place avec les partenaires financiers sont basées sur des déficits globaux au niveau des pays. Or les bilans céréaliers nationaux cachent des disparités régionales très importantes. Pour contourner cette difficulté, d'autres instruments ont été mis en place : Un "Stock National d'Intervention" au Burkina Faso, une " Réserve Alimentaire " au Niger.
- Les opérations de vente à prix modéré, ou de distributions gratuites sont confrontées au manque de données désagrégées aux échelons en dessous des départements (Communes et villages), qui limite le ciblage des populations et aux difficultés de récupération des fonds provenant des ventes à prix modéré.
- La lourdeur des mécanismes de décision peut entraîner des retards dans la mise à disposition des céréales aux structures locales

Les stratégies des communautés villageoises

Face aux crises alimentaires à répétition, les communautés villageoises ont adopté des stratégies de survie comportant entre autres, la mise en place de systèmes de stockages villageois, appelés banques de céréales, avec l'appui de partenaires tels que les ONG, les projets et les services techniques des Etats.

En théorie, de par leur définition et leur mode de fonctionnement, les banques de céréales constituent une première ligne de défense contre l'insécurité alimentaire, organisée et gérée par les communautés au niveau du village.

Malheureusement, les évaluations faites montrent une forte proportion d'échecs des banques de céréales. Elles ont cependant l'avantage d'exister, et les principales causes de leurs dysfonctionnements sont connues. Il s'agit (i) du caractère exogène des initiatives de leur création, (ii) des insuffisances dans la gestion, (iii) de la confusion des fonctions sociales et économiques (iv) de l'insuffisance de suivi et d'appuis – conseils, (v) des faibles capacités financières et les difficultés d'approvisionnement.

Cette forme de stockage peut être revue et corrigée par la prise en compte des analyses critiques qui ont été faites. Une telle démarche a conduit à la mise en place des greniers de

sécurité alimentaire qui fonctionnent actuellement au Burkina Faso. De même, la création de cadres régionaux de concertation des banques de céréales, l'expérimentation de stocks tampons, l'organisation de bourses de céréales, sont des initiatives qui contribuent à une meilleure viabilité des banques de céréales.

6.3. CONCLUSION ET IDENTIFICATION D'AXES D'INTERVENTIONS

Les éléments essentiels qui ressortent de la synthèse sont les suivants :

- Les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires sont des systèmes qui se décentralisent. Ils œuvrent à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilisent les collectivités locales et la société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire au plan structurel et conjoncturel.
- L'idée d'un stockage de proximité géré par les producteurs n'est pas nouvelle. C'est ce qui a motivé la création de banques de céréales depuis les années 1970. Elles ont connu des difficultés dont la prise en compte a conduit certains acteurs à revoir et corriger cette forme de stockage. Des modifications de fond ont été introduites, et des appellations nouvelles ont été adoptées (greniers de sécurité alimentaires, comptoirs de ventes de céréales). Dans le même temps les banques de céréales classiques existent et sont même majoritaires dans le paysage. Mais dans tous les cas, la mission fondamentale de sécurité alimentaire est demeurée. Cette diversité de formes de stockage n'est pas un mal en soit. Elle est symptomatique de la richesse des dynamiques en cours pour rechercher des solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire des communautés villageoises. En fonction des particularités locales et de l'analyse que les communautés font de leur situation alimentaire, elles peuvent opter pour une forme de stockage qu'elles estiment adaptée.
- Dans leur diversité, toutes les formes de stockage villageois actuellement mises en œuvre constituent une première ligne de défense contre l'insécurité alimentaire qui peut jouer un rôle de relais aux dispositifs nationaux dans l'accès des populations les plus pauvres à l'alimentation, à condition d'être fonctionnels et viables.
- ***En conclusion, on note que l'architecture générale des dispositifs nationaux de prévention et de gestion de crises alimentaires prévoit à terme, au niveau des villages, des structures pour renseigner sur des indicateurs locaux qui permettront de caractériser la situation alimentaire du village. Il est donc logique de prévoir que des moyens de réponses aux situations d'urgence soient positionnés le plus près possible des communautés villageoises. Or des systèmes de stockage villageois sont en expérimentation depuis plusieurs décennies. On en connaît les difficultés et les possibilités d'amélioration. Il est proposé d'agir de façon systématique au niveau de ce maillon de la chaîne pour lever les contraintes identifiées et assurer le développement systèmes de stockage villageois performants.***
- Nous présentons ci – dessous le concept d'un " ***programme d'appui à l'amélioration des performances des systèmes de stockage villageois existants et la promotion de SSV viables***". Si l'idée est retenue, les étapes ultérieures consisteront en l'identification, la préparation et l'évaluation du programme.

7. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DES SYSTEMES DE STOCKAGE VILLAGEOIS EXISTANTS ET LA PROMOTION DE SSV VIABLES.

7.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectif général

L'objectif général est de contribuer à assurer l'accessibilité physique et économique des plus pauvres aux céréales en période de crise alimentaire, en atténuant les effets des spéculations sur les prix, grâce à la possibilité d'approvisionner les ménages pendant la période de soudure à partir des systèmes de stockage villageois.

Objectifs spécifiques

L'objectif général ci – dessus sera poursuivi à travers les objectifs spécifiques suivants :

- L'amélioration du fonctionnement et de la viabilité des SSA existants par :
 - L'élaboration et mise en œuvre dans les pays, de stratégies d'ensemble qui permette d'encadrer leurs procédures de mise en place et de fonctionnement.
 - Leur mise en relation avec les stocks nationaux pour lever les contraintes d'approvisionnement.
- La promotion de la mise en place de systèmes de stockage villageois viables, sur la base de la stratégie élaborée et des mécanismes d'appui qui y sont contenus.

7.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES A MENER

7.2.1. Elaboration et mise en œuvre dans les pays, de stratégies d'ensemble visant à lever les principales contraintes au bon fonctionnement des SSV.

La capitalisation des expériences des différents acteurs devrait permettre d'élaborer dans chaque pays, une stratégie d'ensemble visant à lever les principales contraintes au bon fonctionnement des SSV. Ces stratégies pourraient s'articuler sur les éléments suivants :

a) Balisage des procédures de mise en place et de gestion des SSV par des textes harmonisés.

Les SSV sont considérés comme des activités des OP, et n'ont pas de textes qui régissent de façon spécifique leurs procédures de mise en place et de gestion. Il n'est pas utile de leur donner une personnalité juridique indépendante des OP qui les mettent en place, mais il est reconnu que leurs difficultés s'expliquent en partie par un manque d'encadrement réglementaire. Il nous semble utile que soit élaboré à l'intention des promoteurs, un document cadre qui précise :

- La démarche méthodologique de création .Celle – ci devrait tirer son essence des approches participatives et décentralisées, qui impliquent que : (i) le processus d'engagement de chaque village doit être endogène, l'assistance extérieure consistant à

apporter un appui pour le diagnostic des contraintes en matière de sécurité alimentaire, et l'articulation des solutions autour d'un projet de constitution d'un *système de stockage villageois* ; (ii) Les investissements doivent être co – financés par les populations et les sources extérieures ; (iii) La maîtrise d'ouvrage des investissements qui seront réalisés pour la constitution du *système de stockage villageois* sera assurée par les villageois.

- Les responsabilités des promoteurs en matière de formation, de suivi et d'appui ;
- Les procédures mise en place et de renouvellement des organes de gestion ;
- Etc.

b) Création de dispositifs de pilotage comprenant :

- Des cadres de concertations au niveaux centraux et décentralisés. Ces cadres de concertation devraient impliquer les Etats, les partenaires financiers et techniques, les OP, les ONG promoteurs de SSV, les autres composantes de la société civile. En la matière, l'expérience nigérienne de cadres régionaux de concertations entre les différents promoteurs de banques de céréales pourrait être exploitée.
- Des mécanismes de financement pour appuyer la création de nouvelles SSV et les activités de formation, de suivi et d'appuis conseils nécessaires.

c) La mise en relation des SSV avec les stocks nationaux par la création de stocks tampons aux niveaux des communes

Justification

Nous avons vu plus haut que pour faire face aux difficultés des SSV au moment du réapprovisionnement pendant les quelques mois qui précèdent la période critique de la saison pluvieuse, certaines ONG ont mis en place des stocks tampons qui permettent aux SSV de s'approvisionner pendant les périodes cruciales. C'est le cas pour la FNGN au Burkina Faso, Afrique Verte et CARE au Niger.

Sur la base de ces expériences, il est proposé une mise en relation des SSV avec les stocks les stocks d'interventions appartenant aux Etats (Stock national d'intervention au Burkina, Réserve alimentaire au Niger) par le biais de stocks tampons pour contribuer à résoudre cette question d'approvisionnement au moment de la soudure d'hivernage.

La proposition peut rebuter d'emblée le lecteur parce qu'elle renvoi à première vue à des coûts supplémentaires. La description qui suit permettra de lever cette inquiétude.

Objectif des stocks tampons

L'objectif des stocks tampons est de permettre aux systèmes de stockages villageois de s'approvisionner pendant quatre mois dans l'année, soit le mois de juin qui précède la période critique de la saison pluvieuse et pendant les trois mois que dure cette période critique (Juillet, août, septembre).

Positionnement des stocks tampons

Au plan juridique, les stocks tampons doivent être sous la responsabilité d'une collectivité territoriale, car la personnalité morale dont ces collectivités jouissent est nécessaire pour faciliter les opérations. Le positionnement proposé est le niveau communal qui correspond à un espace géographique relativement facile à maîtriser.

Au plan physique un stock tampon est une quantité de céréales réservée par une commune et maintenue physiquement dans le magasin le proche du dispositif national (SONAGESS ou OPVN) pour être libérée au profit de la commune au mois de juin. De cette façon, les charges de stockage et de maintenance sont réduites au minimum pour la commune, car les enlèvements des SSV peuvent être organisés pour avoir lieu dans un délai très court après les livraisons du stock national.

Mécanisme de fonctionnement d'un stock tampon

Le mécanisme de fonctionnement proposé s'articule sur les éléments suivants :

- La décision de constitution du stock tampon : Elle est prise par délibération du conseil municipal la commune.
- La détermination du volume du stock tampon. Le volume du stock tampon est déterminé pour chaque année en fonction de l'évaluation de la situation alimentaire par le SAP communal et selon les modalités qui sont décrites ci – après :
 - Dans la commune, chaque année, à la fin des récoltes et sur la base de leur appréciation du bilan de la campagne agricole dans leur village, les OP adressent au conseil municipal des demandes pour l'approvisionnement de leurs SSV.
 - La demande, adressée au Maire de la commune doit indiquer la quantité demandée en regard du nombre d'habitants du village. Elle doit être signée du Président d'une OP reconnue, ou de la coordination des OP du village et accompagnée de l'agrément de la structure signatrice, du PV de la réunion de l'OP qui a délibéré sur la demande, d'un engagement à payer au comptant la quantité demandée.
 - La requête est examinée par la commission du conseil municipal en charge du développement rural.
 - Si la requête est acceptée, le SSV du village est inscrit sur une liste et reçoit une notification.

Le volume maximum du stock tampon communal pour l'année est alors calculé pour satisfaire les besoins alimentaires des populations des villages retenus sur la liste, pour une période de soudure de trois mois.

- La demande de réservation au stock national

L'objectif est que la quantité de vivres qui a été déterminée pour les besoins annuels de la commune soit réservée et maintenue physiquement dans le magasin le proche du dispositif national (SONAGESS ou OPVN) pour être libérée au profit de la commune au mois de juin.

A cet effet, chaque année, la commune adresse une demande de réservation de vivres au stock national, correspondant à ses estimations de besoins annuels.

- La livraison des céréales par le stock national et vente aux SSV.

Les livraisons aux communes par le stock national se font au mois de juin.

Les SSV enlèvent immédiatement les quantités qu'ils ont réservées et paient comptant à la commune.

A la fin des ventes (fin juin), la commune reverse les sommes perçues au stock national.

7.2.2. La promotion de la mise en place de systèmes de stockage villageois viables

Sur la base de la stratégie décrite ci – dessus, la promotion de la mise en place de SSV se fera à travers :

- a) La vulgarisation des textes encadrant de mise en place de SSV
- b) Des appuis à la création de SSV par un co – financement avec les communautés villageoises. Ce co – financement pourra se faire soit en nature (vivres) soit en argent, en fonction de la spécificité des partenaires qui participent au cadre de concertation.

8. ANNEXES

ANNEXE 1 : Références bibliographiques

1. Comité permanent Inter –Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ; Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ; Document final ; Décembre 2000
2. République du Niger ; Ministère du développement agricole ; Recensement des banques de céréales au Niger ; Rapport provisoire ; Juin 2006
3. Extrait du site www.afriqueverte.org/r2
4. BLEIN et DOAMBA ; 1999, cités dans "Dynamiques paysannes " n° 8 et 9, décembre 2005
5. République du Niger ; Cabinet du Premier Ministre ; Secrétariat permanent de la SRP ; Stratégie de développement rural ; Mai 2004.
6. BURKINA FASO ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Avril 2003
7. Journal Sidwaya du 25 juillet 2007 : Résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, rendus public le 23 juillet 2007.
8. Burkina Faso ; Ministère des ressources animales. Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel ; Tome II ; Novembre 2004
9. République du Niger ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère des Ressources Animales : Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC) ; Résultats Provisoires (Volet Agriculture) ; Avril 2007
10. Programme alimentaire mondiale & Union Européenne ; Burkina Faso : Analyse des marchés céréaliers et de niébé : Implication pour les achats locaux et régionaux de denrées alimentaires ; Final draft, version 4 ; Novembre 2006.
11. Afrique Verte Burkina Faso ; Rapport sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de commercialisation des céréales au Burkina Faso ; Mars 2006
12. Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Octobre 1996.
13. Burkina Faso ; Stratégie nationale de sécurité alimentaire ; Tome 1 : Diagnostic
14. République du Niger ; Programme de Développement des Services Financiers Ruraux (PDSFR) ; Mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par warrantage ; Rapport provisoire mai 2005
15. BURKINA FASO ; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Plan d'action système d'information sur la sécurité alimentaire ; Juillet 2004
16. République du Niger ; Ministère du développement agricole ; Recensement des banques de céréales au Niger ; Rapport provisoire ; Juin 2006
17. Fédération Nationale des Groupements Naam ; Unité d'Appui du Réseau des Greniers de Sécurité Alimentaire ; Renforcement du réseau des greniers de sécurité alimentaire des groupements naam au Burkina Faso ; Rapport trimestriel n°10 ; Juillet 2007

ANNEXE 2 : Structures et personnes rencontrées

CONTACTS AU BURKINA FASO

Secrétariat Exécutif du CILSS	- Mr COULIBALY Dramane : Coordonnateur du Programme Régional d'Appui / Sécurité Alimentaire – Lutte Contre la Désertification – Population et Développement (PRA / SA – LCD – POP DEV - Mr Amadou Mactar KONATE : Expert en Sécurité Alimentaire, Volet Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
Direction générales des productions végétales : Cellule du Plan d'action sur les céréales	- Mr TRAORE Kalifa : Chef de la cellule de gestion du plan d'actions au niveau de la DGPV, chargé du renforcement du système d'information et de communication - Mr NIKIEMA Anatole : Chargé du renforcement des capacités des acteurs
SOS Sahel	Mr OUEDRAOGO Salifou, Directeur exécutif
Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	- Monsieur MAGHA Issaka Mohamadou : Coordonnateur - Mr N'DIAYE Saliou : Cadre
Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)	Mr COMPAORE Boureima , Secrétaire Exécutif par intérim
Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (SONAGESS	- Madame OUEDRAOGO Fati, Directrice Générale - Mr TAGNAN Alain, Monsieur TAGNAN Alain - Mr ILBOUDO Abdoulaye, chef du service Système d'Informations sur les Marchés Agricoles (SIM)
Afrique Verte	Mr KABRE Olivier : Chargé de communication
Représentation FAO Ouagadougou	- Mr KASSONGO BANGA Jérôme : Représentant par intérim - Mr BAMBA Kassoum : Assistant au Programme
Secrétariat Permanent aux Aides du Programme Alimentaire Mondial (SP/PAM)	- Mme COULIDIATI Thérèse : Chef de service stocks et qualité ; SP pi - Mr TAPSOBA Auguste : Chef de service appui au développement rural
Union Européenne	Mme LAMHANDAZ Nadia, chargée de programme sécurité alimentaire
Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation (SP/CONASUR	- Mme NOMBRE Constance : Directrice de la Gestion des Secours d'Urgence et de Réhabilitation. - Mme TAMBOURA Joceline : Directrice de la Prévention des Catastrophes. - Mr ZONGO Grégoire : Agent DGSUR / SP/CONASUR. - Mr ZOMBRE Aimé : Directeur des Etudes, de la Planification et du Contrôle.
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Mme CONTE Annalisa, Directrice du Pam pour le Burkina Faso Mr DIOUF Mamadou
Coopération danoise	Mr OUEDRAOGO Ignace
Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA)	Mr HIEN Sitégné : Chef de service du Système d'Alerte Précoce (SAP)

Fédération des Groupements Naam, (FNGN) Ouahigouya	▪ Mr OUEDRAOGO Lédéa Bernard : Président de la Fédération Nationale des Groupements Naam ▪ Mr GANAME Hamidou : Coordonnateur formateur, Unité d'Appui au Greniers de Sécurité Alimentaire (UA- GSA) ▪ Mr SAWADOGO Mathieu : Compatble Grenier de Sécurité Alimentaire (GSA) ▪ OUEDRAOGO Hugues : Chargé d'information, UA- GSA ▪ El Hadj KINDO Ousmane : DAAF de la FNGN ▪ KINDO Bassirou : Animateur commercial de l'UA-GSA
GSA de Koumbri (35 km de Ouahigouya dans le Yatenga)	▪ Mr NAKANABO Hamadé Somdèbda : Président de l'Union des GV de Koumbri ▪ Mr WARMA Paul Sidiki : Président de l'Union des GV de Ninigui ▪ Mr OUEDRAOGO Moustapha : Animateur GSA ▪ Mr ZOROME Boukari : Superviseur d'alphabétisation
GSA de Boulzoma (dans la même zone)	▪ Mr SIGUIE Adama, Conseiller, Groupement Naam ▪ Mr SIGUIE Ousséni, ▪ Mr SIGUIE Boureima , Mr SIGUIE Noufou Mr OUEDRAOGO Alassane, Mr OUEDRAOGO Salif ▪ Mme GANAME Kadisso, gestionnaire du GSA
Délégation régionale du Comité Interprofessionnelle des Céréales du Burkina (CCIC/B) pour le Centre Nord	Mr OUEDRAOGO Adama : Délégué régional du Comité Interprofessionnelle des Céréales du Burkina (CCIC/B) pour le Centre Nord Mr TIEMTORE Halidou : Président de l'union des maraîchers de Korsimoro (personne ressource)
Secrétariat de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA)	▪ Mr TRAORE NIGNAN Moïse, Secrétaire Permanent ▪ Mr BADO Jean
Province de la Gnagna	▪ Mr KOALA Maxime, Haut Commissaire de la Province ▪ Mr IMA Barkiè, Secrétaire Général de la Province ▪ Mr BARRY Moumouni, SEP/DPA ▪ Mr THIOMBIANO Aimé, Directeur Provincial de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
Direction des Organisations Professionnelles Agricoles et des Institutions Rurales	KABORE Z. Etienne, Directeur de la DOPAIR
Personne ressource	OUEDRAOGO Benoît , consultant

CONTACTS AU NIGER

Centre AGRHYMET Niamey	▪ Mr SIDIBE Ibrahima Directeur du service d'information et de recherche ▪ Mr SAMBA Abdallah ▪ Mr ZOUNGRANA Bernardin, Analyste sécurité alimentaire et marchés
Ministère du Développement Agricole	▪ Mr ABOU HATCHABI, Correspondant du CILSS ▪ Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Développement Agricole
Afrique Verte	Mr NOUHOU Bassirou, Coordonnateur Afrique Verte pour le Niger
CARE	Mr BAOUA Issoufou, Responsable du projet APCAN
Projet Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC)	Mr DOULAYE Ali, Responsable du volet agriculture
Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DACPOR)	Mr LY Samba, Directeur adjoint
Direction des Statistiques Agricoles	Mr HECTOR SEDAR Oussou, Chargé du suivi de la campagne
Cellule des Crises Alimentaires du Premier Ministère (CCA)	Mr BAKARI Seidou, Coordonnateur de la cellule
Système d'Alerte Précoce (SAP)	Mr HAMANI Harouna, Responsable du SAP
Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA)	▪ Mr LAOUALI ADDOH sani, Coordonnateur ▪ Mr AMAÏLA Assoumana, Coordonnateur adjoint
Direction Régionale du Développement Agricole de Dosso	Mr SOULEYMANE Saïdou Chef du service Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
CARE Dosso	Mme ALLIA HADIZA MAMANE ,
Union Européenne	▪ Mr VOSEN Paul, Premier conseiller, Chef de la section développement rural et sécurité alimentaire ▪ Mr LEFAY Olivier, Chargé de programme
Village de MOKKO, Commune de Dosso	▪ Mme GAMBINA Souley, Gérante de la BC ▪ Mme TATOUMA Abdou, membre du comité de gestion
Village de FARANDEY, commune de Dosso	▪ Mr ADAMO Boukari, Président de la BC ▪ Mr DJIBO Abdou, Président de l'Union HAWIDABOU de Dosso
Village de FADA ZENO	Mr HASSANE Adamaou , l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DACPOR)
Village de ZAMODEY	Liste non établie
OPVN	Mr ANATCHE Saïdou, Responsable de la cellule prestations de services
Représentation de la FAO à Niamey	Mr TALL Nourou Assistant coordonnateur au programme d'urgence et de réhabilitation agricole
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	▪ Mr AKAKPO Koffi, VAM Officer ▪ Mr TIDJANI Alou Ibrahim, Chargé de programme développement rural ▪ Mr CINOTTI Alessandro , chargé de projet à l'unité développement rural
Direction Régionale du Développement Agricole de Tilabéri	Mr YAHAYA Dodo Chef du service Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux

ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCES DE L'ETUDE

JUIN 2007

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Au Sahel, à plusieurs reprises ces dernières années, des campagnes agricoles, marquées par des niveaux de production de céréales satisfaisants, ont néanmoins connu des tensions importantes au niveau des prix et de l'accès difficiles aux denrées pour les ménages urbains et les ménages ruraux déficitaires.
2. La réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel, tenue à Bruxelles en 2002, avait recommandé que des travaux soient engagés de manière à saisir pleinement la portée de ce nouveau phénomène qui affecte les marchés céréaliers et les stratégies de vies des populations. En particulier, la connaissance des stratégies des acteurs décideurs, société civile) dans l'espace sous-régional doit faire l'objet d'une analyse minutieuse. Dans le domaine de la gestion des stocks de sécurité alimentaire, un état des lieux sur la connaissance et sur l'évolution du comportement des différents acteurs (acteurs institutionnels, secteur privé et producteurs) s'avère indispensable pour l'amélioration du dispositif de veille et de prévention des crises alimentaires au Sahel.
3. Les développements de la crise alimentaire connue dans certains pays du Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie et surtout le Niger) en 2004-2005 suscitent aujourd'hui encore beaucoup d'interrogations quant aux facteurs explicatifs réels de la pénurie en céréales et de la hausse continue de leurs prix observés dans la sous-région durant ces dernières années. En 2004, les effets conjugués de la sécheresse et des attaques acridiennes sur les parties septentrionales de certains pays sahéliens, ont affecté considérablement les communautés rurales dans leurs accès aux céréales de base de leur alimentation. Ces deux phénomènes à eux seuls ne sauraient cependant expliquer l'ampleur de la crise alimentaire intervenue au Niger.
4. Cette situation pose avec acuité le problème du ravitaillement des régions déficitaires et des villes. La disponibilité de ces principales céréales sur les marchés suit un cycle saisonnier, augmentant immédiatement après la récolte et diminuant pendant la période de soudure, et ce jusqu'à la nouvelle récolte. L'évolution des prix de ces céréales suit normalement les mêmes tendances selon les périodes. Parmi les éléments qui affectent la disponibilité de ces denrées sur les marchés et également la variabilité des prix, se situent en bonne position l'efficacité des dispositifs nationaux de sécurité alimentaire et le comportement des acteurs privés dans la gestion des stocks.
5. La présente étude, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention entre le CILSS et l'Union Européenne sur "la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire régionale (SOSAR) ", porte sur " **LA DEFINITION D'UN SYSTEME DECENTRALISE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (SDPGCA)**". Cette étude, diligentée par le CILSS, a pour objectif principal d'identifier les formes de stockages en milieu rural ; d'analyser le comportement des acteurs dans la gestion des stocks au Burkina et au Niger durant ces 5 dernières années, afin de définir un système décentralisé de prévention et de gestion d'une éventuelle crise. A cet effet, il sera fait un état des lieux des connaissances sur les questions sous-jacentes (la faisabilité d'un stock villageois, l'opportunité de la mise en place d'un système de prévention décentralisé, ...).

II - OBJECTIFS

La gestion des crises alimentaires conjoncturelles au Sahel se fait actuellement dans le cadre d'un « Dispositif régional de veille sur la sécurité alimentaire ». Le CILSS a fait adopter en 200, le Cadre stratégique de sécurité alimentaire (CSSA). Ce Cadre Stratégique a retenu comme objectif global « d'assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 ». L'analyse des principaux défis à relever en situation de crise alimentaire conjoncturelle fait apparaître que le dispositif actuel pourrait être avantageusement complété par la mise en place d'une première ligne de défense positionnée au niveau le plus décentralisé, auprès des communautés villageoises, permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires des populations en cas d'urgence.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

1. Faire l'état des lieux sur les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones à risque structurelle ;
2. Analyser l'accès économique des populations dans les zones à risque structurelle aux céréales ;
3. Analyser le comportement spécifique des groupes d'acteurs (Organisation paysannes, secteur privé) de la filière céréales au Burkina et au Niger dans les domaines du stockage et de la gestion du stock de sécurité ;
4. Etudier l'impact des interventions des offices chargés de la gestion des stocks et organisations d'aide alimentaire sur le marché céréalier, afin de mieux définir le cadre conceptuel pour la mise en place d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires (SDPGCA).

III - RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de la présente étude sont les suivants :

- Un état des lieux sur les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones à risque structurelle est disponible ;
- L'accès économique des populations dans les zones à risque structurelle aux céréales est connu ;
- Le comportement spécifique des différents groupes d'acteurs de la filière céréales au Burkina et au Niger dans les domaines du stockage et de la gestion du stock de sécurité est connu.
- un cadre conceptuel pour la mise en place d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires (SDPGCA) est proposé.

IV - TÂCHES DU CONSULTANT

Le Consultant aura les tâches suivantes :

1. Faire l'état des lieux sur les différents modes d'approvisionnement en céréales des zones à risque structurelle.

2. Analyser les contraintes d'approvisionnement des zones à risque structurelle.
3. Renseigner sur les comportements et les motivations des groupes d'acteurs (Organisation paysannes, secteur privé) de la filière céréales dans les domaines du stockage et de la gestion du stock de sécurité.
4. Proposer un cadre conceptuel pour la mise en place d'un système décentralisé de prévention et de gestion des crises alimentaires (SDPGCA).

V - PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée par un consultant, économiste, agro- économiste, socio- économiste ou un économiste statisticien ayant des compétences avérées dans les domaines de l'analyse de la sécurité alimentaire, de l'analyse filière, de système d'information, du commerce régional des produits alimentaires notamment les céréales.

VI – DUREE DE L'ETUDE

La durée de l'étude est de trente jours calendaires (30 jours).

- 15 jours de mission à l'extérieur (Niger),
- 10 jours de mission au Burkina Faso,
- 5 jours pour la rédaction du document.

VII - PROCESSUS D'ADOPTION DU RAPPORT

Le consultant aura à produire :

- un rapport provisoire à présenter au comité de lecture qui sera mis en place ;
- un rapport final incluant les observations et amendements des membres du comité de lecture.

Le rapport final sera déposé 10 jours après la tenue de l'atelier de validation.

VIII - LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le français. Le document final sera présenté en français et en anglais.